

LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

Jacek Sygnarski
Beau Chemin 7
1722 Bourguillon
Telefon 037/223354

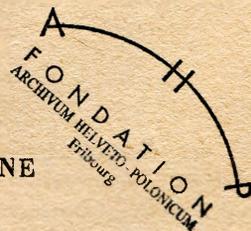
SOMMAIRE

	Pages
La vie politique (A. F.).....	153
La vie économique (A. MERLOT).....	158
La vie intellectuelle (PAUL KLECZKOWSKI).....	167
Livres et périodiques (HENRI DE MONTFORT).....	170
Un monument à la mémoire des Polonais tombés sous les drapeaux français (1796-1918).....	174
Informations diverses.....	175

PARIS

ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

5, RUE GODOT-DE-MAUROY



LA POLOGNE

POLITIQUE, ÉCONOMIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE

Bulletin d'Études et d'Informations
publié par l'Association France-Pologne

Organe de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Bureaux : 5, rue Godot-de-Mauroy, PARIS (9^e)

Téléphone : Louvre 11-86

Prière d'adresser la correspondance au Directeur

Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus

PRIX DE L'ABONNEMENT

FRANCE ET POLOGNE : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. — Trois mois, 5 fr.
ÉTRANGER : Un an, 25 francs.

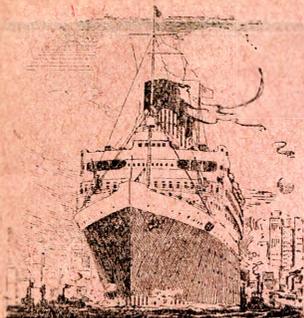
(Prière d'adresser mandats, chèques, etc.,
à M. A. MERLOT, directeur de la Pologne, 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris 9^e)

Le service du Bulletin est effectué gratuitement
aux Membres de l'Association France-Pologne
et de la Chambre de Commerce Franco-Polonaise de Paris

Prix du numéro : 1 fr. 25

La Pologne politique, économique, littéraire et artistique insérera, au tarif de 2 francs la ligne, les offres et demandes d'emploi ou de services Industriels, commerciaux et agricoles et de marchandises, sous réserve de son droit de refuser l'insertion demandée.

La publicité est reçue aux bureaux de la *Pologne politique, économique, littéraire et artistique*.



COMPAGNIE
GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

R. C. : Seine 64-483

Service
DUNKERQUE-DANTZIG

Pour tous renseignements, s'adresser à la Compagnie Générale
Transatlantique

à Paris, 6, rue Auber

à Varsovie, 27, Krolewska

à Dantzig, MM. WORMS & C, 17, Langermarkt

Banque Franco-Polonaise

CAPITAL 20 MILLIONS DE FRANCS

41, AVENUE DE L'OPÉRA — PARIS

R. C. : Seine 182.068

Adresse télégr. :
BAFRAPOLAB PARIS

Téléphone
CENTRAL CS-99

Constituée avec le concours des banques : Banque de Paris et des Pays-Bas, Société Générale, Crédit Industriel et Commercial, Union Parisienne et des principales firmes industrielles françaises,

La Banque Franco-Polonaise

fait toutes les opérations de banque en France et à l'étranger.

La **BANQUE** est spécialement organisée pour traiter les **affaires de change, de marchandises, d'escompte, de paiement et d'encaissement avec la Pologne.**

Ouvertures de comptes en marks polonais, en leis, en marks allemands.

La **BANQUE** possède des Agences à Varsovie, Katowice, Dantzig. Prière de s'adresser au siège social à Paris, pour toutes relations avec les Agences.

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société Anonyme

au Capital de **250 millions** de francs entièrement versés

Siège Social : à **PARIS, 14, rue Bergère**

Succursale : **2, place de l'Opéra, à PARIS**

AGENCES :

44 Bureaux de quartier dans Paris — 15 Bureaux de banlieue. — 217 Agences et Bureaux en province. — 11 Agences dans les Colonies et Pays de Protectorat. — 13 Agences à l'Etranger.

OPÉRATIONS DU COMPTOIR

Escompte de papier commercial et warants. — Recouvrements sur la France et l'Etranger. — Dépôts à vue. — Compte de Chèques avec intérêts. — Avances sur titres et sur marchandises. — Virements. — Délivrance de Chèques et envois de Fonds. — Ordres de Bourse. — Valeurs de placement. — Lettres de Crédit circulaires et Mandats de voyage payables dans le monde entier.

Bons à échéance fixe. — Ouverture de Crédits en comptes courants et Crédits documentaires. — Garde de titres à Paris, en France et à l'Etranger. — Paiement de coupons de toute nature. — Garantie contre les risques de remboursement au pair. — Souscriptions à toutes les émissions publiques. — Achat et vente de monnaies étrangères.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le Comptoir met à la disposition du public pour la garde des valeurs, papiers, bijoux, etc., des coffres-forts entiers et des compartiments de coffres-forts, au *Siège Social*, à la *Succursale*, 2, place de l'Opéra; à l'*Agence A*, 147, boulevard Saint-Germain, à l'*Agence N*, 35, avenue Mac-Mahon, à l'*Agence T*, 1, avenue de Villiers, à l'*Agence U*, 49, avenue des Champs-Elysées, à l'*Agence AT*, 12, boulevard Raspail; et dans les principales Agences de France.

ORGANISATIONS & INSTITUTIONS POLONAISES EN FRANCE

- Légation de Pologne*, 12, rue de Marignan, Paris, 8° (Tél. : Élysées 34-00 et 34-01).
- Consulat Général de Pologne*, 43, rue Théophile-Gautier, Paris, 16° (Tél. : Auteuil 27-97).
- Consulats de Pologne*: Alger (11, rue du Hamma); Bordeaux (7, allées de Chartres); Le Havre (4, rue Edouard-Larue); Lille (59, rue Royale); Lyon (14 bis, boul. de la Côte); Marseille (21, boul. Delanglade); Nice (27, boul. Dubouchage); Strasbourg (49, boul. Clémenceau).
- Mission Militaire Polonaise*, 12, rue de Marignan, Paris, 8° (Tél. : Élysées 34.00 et 34.01).
- Délégation Polonaise à la Commission des Réparations*, Hôtel Astoria (Tél. 6-45) (inter.)
- Bureau des questions d'émigration*, 43, rue Théophile-Gautier, Paris 16° (Tél. Auteuil 27-97).
- Agence Polonaise de Presse*, 8, avenue Montaigne, Paris, 8° (Tél. : Élysées 19-86).
- Société de Patronage pour l'Emigration ouvrière polonaise en France* - Président: M. HIERONIMKO; 8, avenue Montaigne (VIII°).
- Comité des Correspondants Polonais, à Paris* - Président: M. Antoni POTOCKI; Secrétaire Général: M. CASIMIR SMOGORZEWSKI. — Secrétariat: 180, rue Blomet (XV°); Tél. Ségur 91-89.
- Ecole Polonaise (dite des Batignolles)*. — Dir.: M. A. BUDZYNSKI — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Comité pour l'admission des enfants polonais dans les écoles professionnelles de la Ville de Paris*. — Président: D^r DE WEGLENSKI. — 96 bis, rue de la Tour (Tél. : Passy 85-29).
- Association des Anciens Elèves de l'Ecole Polonaise de Paris*, fondée en 1865. — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Association des Anciennes Elèves de l'Institut Polonais de l'Hôtel Lambert*. — Présidente: Mademoiselle MARIE OBALSKA. — 45, rue Pocard à Levallois-Perret (Seine).
- Mission Catholique Polonaise*. — Recteur: M. l'abbé SZYMBOR. — Eglise de l'Assomption, 263 bis, rue Saint-Honoré, Paris, 1^{er}.
- Bibliothèque Polonaise et Musée Adam Mickiewicz*. — Conservateur: M. LADISLAS MICKIEWICZ. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°. — Bibliothécaire: M. STANISLAW PIOTR KOCZOROWSKI.
- Œuvre de Saint-Casimir*. — Président: Prince PONIATOWSKI. — Supérieure: Sœur JAGALSKA. — 119, rue du Chevaleret, Paris, 13°.
- Société de Bienfaisance du nom de Claudia Polocka*. — Présidente: Baronne TAUBE. — 128, boulevard Haussmann, Paris, 9°.
- Bureau de Bienfaisance des Dames Polonaises*. — Présidente: Princesse CZARTORYSKA. — 2, rue Saint-Louis en-l'Île, Paris, 4°.
- Société de l'Honneur et du Pain*. — Président: Comte LADISLAS ZAMOYSKI. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4°.
- Protection Polonaise*. — Présidente: Comtesse MAURICE ZAMOYSKA. — 6, quai d'Orléans, Paris, 4° (Tél. : Gobelins 16-35).
- « Sokol », *Société de Gymnastique*. — 7, rue Corneille, Paris (VII°)
- Association des Ingénieurs Polonais à Paris*. — Président: M. B. GODEK, Ingénieur (Adresser la correspondance: 86, rue de la Fédération, Paris (XV°))
- Union des Polonaises de Paris*. — Présidente: M^{me} MARYA SZELIGA. *Siège Social*: 3 bis, rue Émile-Allez, Paris, 17°.
- Union des Anciens Combattants Polonais dans les Armées Alliées en France*. — Président M. MICHEL KOSSOWSKI; Secrétaire Général: M. CASIMIR SMOGORZEWSKI. — Secrétariat: 180, rue Blomet, Paris (XV°). Tél. : Ségur 91-89.
- Stowarzyszenie Studentów Polskich w Paryżu* (Association des Etudiants Polonais à Paris). — Président: STANISLAW PIOTR KOCZOROWSKI; Trésorier: M^{lle} K. GNIEWINSKA. — 15, rue Lamandé, Paris, 17°.
- Association France-Pologne*. — Président: M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, 9° (Tél. : Louvre 11-86).
- Les Amis de la Pologne*. — Président: M. Louis MARIN. — 26, rue de Grammont, Paris, 2° (Tél. : Central 17-27).
- Chambre de Commerce Franco-Polonaise*. — Président: M. J. NOULENS. — 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris, 9° (Tél. Louvre 11-86).

BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE A VARSOVIE

Société Anonyme fondée en 1909

Siège Social : 8, rue Traugutta, Varsovie

SUCCURSALE DE PARIS : 36, rue de Châteaudun

Tél. Trudaine 42-48 - 56-49 - 66-78 - Inter 412. Adr. télégr. : **Bankvarab-Paris**

CONSEIL D'ADMINISTRATION. — *Président* : M. Edouard Geisler, Président de la Société d'Assurances " La Vistule ". — *Vice-Présidents* : MM. Michel Karski, Président de la Société d'Assurances " Omnium " ; Edmond Porgès, ancien Banquier à Paris. — *Membres du Conseil* : MM. Casimir Ambrozewicz, membre du Conseil d'Administration de l'Union des Industriels Métallurgistes ; Witold Czamański, Directeur Général de la British and North European Bank Ltd, à Londres ; le Baron Stanislas Dangel, Industriel ; T. Filochowski, Président du Tribunal de Lomza ; V. Hauzeur, Négociant, à Verviers ; J. Jeziorański, Président du Conseil d'Administration de la Société Polonaise d'Electricité ; Vicomte de Jonghe, Administrateur délégué des Établissements Tencé, Paris ; Stanislas Kwinto, Administrateur de la Société de Warrants de Varsovie ; le Prof. Stanislas Okolski, Directeur de la Société des Industriels de Pologne ; Stefan Przanowski, ancien Ministre du Commerce et de l'Industrie ; Comte Roger Raczyński, propriétaire-foncier ; Prince J. Radzwill, Président du Conseil d'Administration de la Société " Nitrat " ; Comte Witold Sagajło, Administrateur Délégué de la " Société Varsovienne de Charbonnages " ; S. Sużycki, Administrateur de la Société Minière de Starachowice ; François Wolffin, Administrateur-Délégué de la Société des Etablissements chimiques " Grodzisk " ancien Juge au Tribunal de Commerce.

DIRECTION GÉNÉRALE. — *Président et Directeur Général* : M. Stéphane Benzel. — *Vice-Président* : M. Félix Dziechciński. — *Membres* : MM. Sigismond Święcicki, Wacław Wańkiewicz et Stanislas Kwinto, Délégué du Conseil. — *Directeurs* : MM. Victor Bereszko, W. Słowikowski, W. Michalski, S. Pawłowski.

DIRECTION A PARIS. — MM. Edmond Porgès, *Membre du Conseil* ; S. Bornstein, *Directeur*.

SUCCURSALES : POLOGNE. — Varsovie (7), Augustów, Baranowicze, Będzin, Biała Podlaska, Białystok, Bielskopodlaski, Bielsko (Silésie), Brześć-s/Bug, Bydgoszcz, Chełm, Częstochowa, Drohobycz, Dubno, Garwolin, Grajewo, Grodno, Horodzieja, Kalisz, Kałuszyn, Katowice, Kielce, Kobryń, Końskie, Korzec, Kowel, Kraków (Cracovie), Królewska-Huta (Silésie), Krzemieniec, Kutno, Leszno, Lida, Lubartów, Lublin, Lwów (Leopol), Łódź, Łomża, Łuck, Łuków, Luhiniec, Międzyrzec, Nałęczów, Ojców, Olkusz, Ostróg, Ostrów-Lomz., Ostrów-Pozn., Ostrowiec, Parczew, Pińsk, Płock, Podwoleczyska, Poznań, Puławy, Pułtusk, Radom, Radomsk, Radzyń, Równe, Sarny, Siedlce, Siemiatycze, Skarżysko, Słonim, Sokolów, Sokółka, Sosnowice, Stanisławów, Stołpce, Suwałki, Tomaszów, Maz., Toruń, Ustroń (Silésie), Węgrów, Wilno, Włocławek, Włodawa, Włodzimierz-Wolyński, Wolkowysk, Zamość, Zawiercie, Zdobuńów, Zelechow.

Ville libre de Dantzig (Gdańsk), 18, Reitbahn.

FRANCE : Paris, 36, rue de Châteaudun.

ANGLETERRE : Londres, 31-33, Bishopsgate E. C. 2.

BELGIQUE : Bruxelles, 30, Marché aux Poulets. — Anvers, 13, rue Quellin

HOLLANDE : Rotterdam, 103, Coolsingel.

PRINCIPALES OPÉRATIONS

Ouverture de comptes de dépôts et comptes courants. Avances sur titres et marchandises. Crédits documentaires. Lettres de crédit. Délivrance de chèques sur la France et l'Étranger et spécialement sur la Pologne. Encaissement d'effets aux conditions les plus réduites. Paiement de coupons français et étrangers. Exécution de tous les ordres de Bourse en France et à l'Étranger et spécialement à la Bourse de Varsovie. Réception et transmission des souscriptions. Renseignements commerciaux et financiers.

La Banque bonifie actuellement les **taux d'intérêts** suivants :

Dépôts à vue	4 0/0
— 3 mois	4 1/2 0/0
— 6 mois	5 0/0

La Banque se charge de toutes les opérations de banque destinées à faciliter les relations commerciales entre la France et la Pologne.

R. C. Seine 158.611

LA VIE POLITIQUE

LA POLOGNE AU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS.

Dans sa séance du 12 mars 1924, le Conseil de la Société des Nations a abordé le problème du territoire de Memel; après que les parties intéressées eurent été entendues, M. Norman Davis, ancien secrétaire d'Etat des Etats-Unis, président de la commission d'enquête de la Société des Nations, a exprimé le vœu que le conseil approuvât le projet de convention dont voici le résumé, d'après les renseignements publiés par le Secrétariat général de la Société des Nations :

La convention est conclue entre l'Empire britannique, la France, l'Italie, le Japon, signataires avec les Etats-Unis comme principales puissances alliées et associées du traité de paix d'une part, et la Lithuanie d'autre part, désireux de donner effet à la décision des puissances représentées à la conférence des ambassadeurs du 16 février 1923.

Ces puissances transfèrent à la Lithuanie, sous réserve des conditions stipulées dans la convention, tous les droits et les titres qu'elles tiennent de l'Allemagne, en vertu de l'article 99 du traité de Versailles sur le territoire de Memel. Les frais d'occupation seront remboursés par la Lithuanie aux puissances qui ont fait les avances.

Pour assurer le paiement de la valeur des biens qui lui sont transférés dans le territoire de Memel, le gouvernement lithuanien compte prendre dès à présent des hypothèques de premier rang au profit de la commission des réparations. Les droits de souveraineté sur le territoire de Memel ou l'exercice de ces droits ne pourront être transférés sans le consentement des hautes parties contractantes.

Tout membre du conseil de la Société des Nations aura le droit de signaler à l'attention de ce conseil toute infraction aux dispositions de la présente convention; toute divergence quant à l'interprétation ou à l'exécution pourra, à la demande d'une des parties, être déférée à la cour permanente de justice internationale.

La convention est accompagnée de deux annexes.

La première annexe fixe le statut du territoire. Ce statut consacre l'autonomie du territoire de Memel sous la souveraineté de la Lithuanie et sauvegarde les droits traditionnels et la culture de ses habitants. Le territoire de Memel aura une chambre des représentants, un directoire exercera le pouvoir exécutif, les langues lithuanienne et allemande seront toutes deux officielles.

La seconde annexe fixe le sort du port de Memel. Ce port sera un port d'intérêt international dont l'entretien et le développement seront à la charge du gouvernement lithuanien. La direction du

port de Memel sera exercée par un comité de trois membres : un membre du gouvernement lithuanien, un membre du territoire de Memel et un membre nommé par la commission du transit de la Société des Nations. Il ne devra pas appartenir à un Etat riverain du Niémen. Ce conseil de direction devra veiller à ce que les intérêts économiques internationaux desservis par le port, et tout spécialement ceux des régions dont Memel est le débouché naturel, soient sauvegardés. Le gouvernement lithuanien s'engage à examiner l'opportunité d'abolir avant le 1^{er} mai 1924 tous les droits sur l'importation ou l'exportation des articles dans la composition desquels le bois entre pour 65 % de la valeur. Si les droits sont maintenus, une zone franche sera créée.

Après l'audition du rapport de M. Norman Davis, M. Skirmunt, délégué de la Pologne, attira l'attention du conseil sur l'importance capitale de la question pour la Pologne. Memel est, en effet, l'accès à la mer d'un vaste territoire polonais. Il rappela la décision de la conférence des ambassadeurs qui pose, comme condition *sine qua non* de la remise de la souveraineté sur Memel à la Lithuanie, l'entière liberté de transit pour la Pologne. Il pria le conseil de croire qu'il n'est inspiré que par le désir de voir régler le problème dans un esprit de conciliation, les intérêts lithuaniens et polonais n'étant nullement contradictoires. M. Skirmunt déclara enfin que, dans le projet de convention soumis au conseil, les intérêts particuliers de la Pologne ne lui semblent pas suffisamment garantis, et il attira l'attention du conseil sur la nécessité d'en tenir compte.

Dans sa réponse, M. Norman Davis fit valoir qu'à son avis tous les droits légitimes de la Pologne se trouvent sauvegardés par son projet.

Au cours de sa séance du 14 mars 1924, le Conseil de la Société des Nations prit acte de l'acceptation par la Lithuanie du projet de convention élaboré par la commission spéciale que présidait M. Norman Davis. Les représentants de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et du Japon ont déclaré accepter également cette convention.

Par une disposition transitoire, la Lithuanie s'est engagée à exécuter toutes les dispositions de la convention et de ses annexes. Les puissances représentées à la conférence des ambassadeurs se sont, de leur côté, déclarées prêtes à reconnaître, après ratification par la Lithuanie de ladite convention, le caractère légal des actes de souveraineté accomplis par le gouvernement lithuanien sur le territoire de Memel.

Le représentant de la Pologne, M. Skirmunt, a déclaré ne pouvoir pas adhérer à la convention.

D'autre part, le représentant de la Lithuanie, tout en adhérant à la convention, a fait observer que les relations normales entre la Pologne et la Lithuanie ne pourront pas être rétablies tant que la question de Wilno n'aura pas été réglée conformément aux aspirations lithuaniennes.

M. Skirmunt a répliqué que les frontières de la Pologne ont été

définitivement fixées par la conférence des ambassadeurs et qu'il n'existe plus de question de Wilno au point de vue international.



Le conseil de la Société des Nations, au cours de la séance qu'il a tenue vendredi 14 mars 1924, a fait connaître sa décision en ce qui concerne l'emplacement à Dantzig d'un dépôt pour le matériel de guerre polonais en transit. Il a décidé que la presqu'île de Westerplatte serait mise à la disposition du gouvernement polonais. En attendant l'aménagement de la presqu'île, le gouvernement polonais pourra utiliser, pour une durée de six mois, l'île de Holm.



Dans la même séance, le Conseil de la Société des Nations a pris connaissance du rapport du représentant du Brésil sur l'acquisition de la nationalité polonaise. Il a décidé d'inviter les gouvernements polonais et allemand à poursuivre leurs négociations sur cette question. Il leur a demandé, en outre, au cas où aucun accord ne serait intervenu le 1^{er} avril, de recourir à une médiation, par exemple celle du président du tribunal arbitral de Haute-Silésie.



Sur la proposition du rapporteur, M. Quinonès de Léon, représentant de l'Espagne, le Conseil de la Société des Nations a arrêté la réponse à envoyer à la conférence des ambassadeurs, en ce qui concerne la question de la délimitation des frontières entre la Pologne et la Tchécoslovaquie dans la région de Jaworzyna.



Enfin, dans la séance publique du 15 mars 1924, M. Quinonès de Léon, délégué de l'Espagne, a présenté un rapport concernant les questions relatives à la ville libre de Dantzig qui restent encore en suspens devant le conseil. Celui-ci, adoptant la suggestion de son rapporteur, a décidé de renvoyer à sa prochaine session ces questions, parmi lesquelles se trouvent celle relative au droit, pour le conseil du port, de contracter des emprunts et de disposer de ses biens, ainsi que celle de la création à Dantzig d'une direction des chemins de fer polonais.

LE TRAITÉ FRANCO-TCHÉCOSLOVAQUE.

Le 15 mars 1924, M. Hanotaux, délégué de la France et M. Bénès, ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie, ont remis entre les mains du secrétaire général de la Société des Nations le traité franco-tchécoslovaque, aux fins d'enregistrement (Voir le texte de ce traité dans *la Pologne* du 1^{er} février 1924, pages 59 et 60).

Notons, à ce sujet, que les gouvernements intéressés ont démenti formellement qu'il existât entre la France et la Pologne d'une part et la Tchécoslovaquie d'autre part, des conventions secrètes : de pareilles informations sont des inventions mensongères de la presse allemande.

LA POLOGNE ET MEMEL.

La Pologne a suivi avec une attention passionnée les délibérations du Conseil de la Société des Nations, relatives au statut de Memel : en effet, ce port présente une importance primordiale pour le développement économique de la Pologne et pour ses relations commerciales avec l'étranger (Voir, notamment, à ce sujet l'article de M. Georges Bienaimé, publié dans *la Pologne* du 1^{er} mars 1923); et il est essentiel que la Pologne obtienne la garantie absolue de la liberté de transit sur le Niémen, ainsi que la faculté d'utiliser, dans des conditions satisfaisantes, le port de Memel.

Le conseil municipal de Wilno, qui représente la population la plus directement intéressée par le statut de Memel, a souligné, dans une résolution votée au cours d'une séance extraordinaire, les données du problème : après avoir représenté que **tous** les confins orientaux de la Pologne, avec le territoire de Wilno au centre, se trouvent dans le plus grand marasme économique à la suite de l'impossibilité d'écouler librement la production de cette région, cette assemblée a formulé le vœu suivant :

« Le conseil municipal de la ville de Wilno, estimant que le libre accès de la Pologne au port de Memel est la première condition du développement économique et financier de tous les territoires que traverse le Niémen, insiste avec la plus grande énergie auprès du gouvernement de Varsovie afin que la garantie du libre transit lui soit assurée sans aucune restriction. Le conseil municipal demande en outre qu'une enquête soit faite par des autorités compétentes afin d'établir les plans allemands qui favorisaient l'attribution de Memel à la Lithuanie, bien que ce fût une ville allemande. Il est évident que cette attitude des Allemands confirme l'existence d'un accord germano-lithuanien en vertu duquel l'Allemagne pourrait reprendre Memel dans l'avenir. »

D'autre part, la Diète polonaise, dans sa séance du 11 mars 1924, a voté une motion définissant de la manière suivante les revendications « minima » de la Pologne : 1^o participation égale de la Pologne, de la Lithuanie et de la ville de Memel dans le conseil de ce port; 2^o garantie de libre communication fluviale, ferroviaire et postale avec Memel; 3^o faculté d'utiliser une partie de la côte maritime; 4^o autonomie de la ville et du port de Memel.

Cette motion a été acceptée, au nom du gouvernement polonais, par le comte Maurice Zamoyski, ministre des Affaires Etrangères.

Enfin, le 13 mars 1924, la Diète a adopté à l'unanimité une résolution déclarant énergiquement qu'il ne saurait être question de diminuer les droits déjà reconnus à la Pologne par la conférence des ambassadeurs, le 16 février 1923 (Voir, sur la question, *la Pologne* du 1^{er} mars 1923, pages 236 et 237).

L'opinion publique polonaise, tout entière, s'est associée à ces revendications : toute la presse a été unanime à demander au gouvernement de repousser, avec énergie, tout projet qui n'assurerait pas à la Pologne les droits indispensables à la vie économique nationale.

LES POLONAIS ET LA LITHUANIE DE KOWNO.

Les Polonais exilés de la Lithuanie de Kowno et réfugiés en Pologne ont adressé au Conseil de la Société des Nations une protestation contre les persécutions lithuaniennes.

Les griefs exposés dans la protestation se résument en 7 points :

1° Interdiction d'employer la langue polonaise dans les églises et tolérance des excès des bandes lithuaniennes à l'égard des fidèles polonais (cette plainte vise notamment le cas du Polonais Siemasko et d'autres fidèles, malmenés jusqu'à la perte de la connaissance, dans l'église de la Trinité de Kowno, le 24 février 1924);

2° Fermeture des écoles polonaises;

3° Incarcération d'environ 200 Polonais;

4° Expulsion de Lithuanie d'un grand nombre de personnes;

5° Interdiction de toute communication avec la Pologne spécifiée sur chaque passeport lithuanien et refus de délivrer des passeports pour l'étranger aux citoyens lithuaniens de nationalité polonaise;

6° Confiscation totale des biens de tout citoyen lithuanien d'origine polonaise ayant servi dans l'armée polonaise même antérieurement à la reconnaissance de la Lithuanie par les puissances (cas Staniewicz, par exemple) et confiscation pour opinions politiques (cas Zan, par exemple);

7° Falsification des résultats du recensement en vue de prouver que la population polonaise est quatre fois moindre que son effectif réel et de la priver des libertés nationales garanties par la Constitution lithuanienne.

Les signataires de la protestation ont déclaré être prêts à fournir des documents prouvant la véracité de leur griefs; ils ont prié le Conseil de la Société des Nations de vérifier cet état de choses afin d'assurer la protection de la minorité polonaise en Lithuanie.

LA POLOGNE ET DANTZIG.

M. Henri Strasburger, qui remplace M. Plucinski en qualité de commissaire général de la Pologne à Dantzig, vient de prendre possession de ses fonctions : recevant, le 13 mars 1924, les représentants de la presse locale, il a tenu à préciser l'esprit dans lequel il aborde sa mission : « Il s'agit pour moi de séparer avant tout l'aspect politique de l'aspect économique du problème; les milieux dantziçois ont trop souvent interverti ces deux éléments : par exemple, usant d'arguments inapplicables en l'espèce, ils ont tenté de soustraire le service des douanes au contrôle de l'Office central polonais, et cela malgré les stipulations formelles de l'article 104 du traité de Versailles. Ma principale tâche consistera à remettre chaque chose à sa place et à remédier à un enchevêtrement, qui me paraît être la source fondamentale des difficultés actuelles. »

Les difficultés sont en effet nombreuses, et la presse polonaise se fait journallement l'écho du mécontentement de l'opinion publique, qui est parfaitement justifié.

M. Strasburger a fait également allusion au port de Gdynia (Voir,

à ce sujet, *la Pologne* du 15 mars 1924, pages 141 et 142), et il a déclaré qu'en construisant ce nouveau port, la Pologne n'entendait nullement renoncer aux droits qu'elle possède à Dantzig.

Le commissaire général a conclu que sa politique sera « strictement conforme au traité de Versailles et basée sur les principes qui inspirent la Société des Nations ».

LE NOUVEAU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

M. Hubner, procureur de la Cour d'appel, a été nommé ministre de l'Intérieur en remplacement de M. Soltan, démissionnaire.

LA MAIN-D'ŒUVRE POLONAISE EN FRANCE.

Le mardi 25 mars 1924, ont commencé à Paris d'importantes négociations au sujet des modifications à introduire dans les deux conventions qui fixent l'immigration et l'emploi de la main-d'œuvre polonaise en France. Plusieurs centaines de milliers d'ouvriers polonais, y compris leurs familles, sont arrivés en France au cours des trois dernières années. Le mouvement d'émigration polonaise a été réglé par une convention franco-polonaise conclue au mois de septembre 1919 et par une convention supplémentaire signée le 14 octobre 1920; mais ce mouvement a pris une ampleur telle que les dispositions arrêtées par les deux gouvernements se trouvent aujourd'hui insuffisantes, d'autant plus que certaines clauses contenues dans les deux conventions se heurtent à des interprétations diverses.

Les négociations qui viennent d'être engagées à Paris à ce sujet dureront vraisemblablement une dizaine de jours.

Le Gouvernement polonais a désigné, pour le représenter, MM. Gawronski, Sokal et Sokolowski.

A. F.

LA VIE ÉCONOMIQUE

I. — PRODUCTION

L'INDUSTRIE POLONAISE EN 1923.

L'industrie houillère polonaise a marqué, en 1923, un sérieux progrès par rapport à 1922 (voir, sur l'année 1922, une note détaillée dans *la Pologne* du 15 octobre 1923, pages 369 et suivantes). Sur l'ensemble du territoire, il a été, en effet, extrait 36.097.997 tonnes, au lieu de 34.832.105 tonnes en 1922; cette quantité, qui représente 88,63 % du tonnage de 1913 (40.727.474), se décompose de la manière suivante par région productrice : Haute-Silésie : 26.630.153

tonnes (1922 : 25.791.612 tonnes; 1913 : 31.937.475 tonnes); bassin de Dombrowa : 7.418.575 tonnes (1922 : 7.054.968 tonnes; 1913 : 6.819.209 tonnes); bassin de Cracovie : 2.049.269 tonnes (1922 : 1.985.525 tonnes; 1913 : 1.970.790 tonnes).

Pour le lignite, l'extraction polonaise s'est élevée à 171.035 tonnes en 1923 au lieu de 219.983 tonnes en 1922 et 192.488 tonnes en 1913 : le principal centre est le territoire de Czesochowa (137.508 tonnes).

Enfin, en ce qui concerne la production des cokeries et la fabrication des briquettes de charbon, on se reportera à la note insérée dans *la Pologne* du 1^{er} février 1924, page 61.

Les mines de fer ont continué, en 1923, l'accroissement de production que nous avons eu déjà l'occasion de constater depuis 1921 : elles ont fourni, durant l'année dernière, 395.000 tonnes, soit 127 % du chiffre de 1913 (311.000 tonnes); l'extraction de 1922 a été de 317.000 tonnes; celle de 1921, de 241.000 tonnes.

Le minerai de fer polonais alimente exclusivement les fonderies, forges et aciéries de l'ancien Royaume du Congrès qui ont donné, en 1923, 111.900 tonnes de produits bruts (79.400 en 1922; 60.400 tonnes en 1921; 418.600 tonnes en 1913); 249.400 tonnes de fer et d'acier (179.300 tonnes en 1922; 122.700 tonnes en 1921; 588.600 tonnes en 1913) et 176.100 tonnes de produits laminés (149.000 tonnes en 1922; 98.300 tonnes en 1921; 465.600 tonnes en 1913); on notera que, pour chacune des catégories de produits précitées, la production de 1923 n'atteint que 26,7 %, 42,4 % et 37,8 % de celle de 1913.

Quant à l'industrie sidérurgique de la Haute-Silésie, elle manifeste une tendance marquée vers l'amélioration : en effet, pendant les trois premiers trimestres de l'année 1923, la production s'est élevée à 313.000 tonnes pour les produits bruts (année 1922 : 401.100 tonnes; année 1921 : 383.100 tonnes; année 1913 : 518.000 tonnes); à 667.000 tonnes pour les produits des aciéries (année 1922 : 816.200 tonnes; année 1921 : 728.000 tonnes; année 1913 : 850.000 tonnes); à 543.000 tonnes pour les produits laminés (année 1922 : 603.600 tonnes; année 1921 : 519.600 tonnes; année 1913 : 497.000 tonnes). On peut déduire de ces chiffres que les résultats complets de 1923 dégageront un développement important de l'industrie sidérurgique haut-silésiennne.

Progrès également sensibles de l'industrie pétrolière : la production de pétrole brut, pendant les 11 premiers mois de 1923, a été de 670.000 tonnes (année 1922 : 713.100 tonnes; année 1921 : 704.900 tonnes; année 1913 : 1.071.000 tonnes). On trouvera des indications détaillées sur la question, notamment dans *la Pologne* du 1^{er} novembre 1923, pages 409 et suivantes, et du 15 mai 1923, pages 552 et suivantes.

De même la production du sel en 1923 dépasse celle des années antérieures : 162.200 tonnes pendant le premier semestre de 1923 contre 295.400 tonnes en 1922, 301.600 tonnes en 1921, 202.700 tonnes en 1913 (Voir sur la question, *la Pologne* du 1^{er} mai 1923,

page 511, du 15 mai 1922, page 545 et du 15 octobre 1921, pages 423 et suivantes).

Parmi les industries de transformation, l'industrie textile se présente au premier plan (Voir sur la question *la Pologne* du 1^{er} mai 1923, pages 512 et 513 et du 15 juin 1922, pages 668 et suivantes) : dans le courant de 1923, elle utilisait, pour le coton, 2.369.806 broches de fin (151,9 % du nombre de 1914), 124.717 broches pour déchets (88,6 %); 46.354 métiers mécaniques (118 %); 82.417 ouvriers (124,2 %); pour la laine, 351.248 broches pour cardé (63,5 % du nombre de 1914); 481.150 broches pour étoupe (82,2 %); 9.753 métiers mécaniques (46,4 %); 667 métiers à main (29,3 %); 37.612 ouvriers (72,5 %).

Des chiffres précédents il résulte que l'industrie cotonnière est en brillante avance sur la période d'avant-guerre, tandis que l'industrie lainière, au contraire, est en régression assez sensible.

Pour l'industrie des métaux, sur laquelle nous avons déjà donné des informations nombreuses dans *la Pologne* du 15 septembre 1923 (pages 268 à 277), il est difficile, en raison de sa dispersion géographique et de la diversité de ses produits, de fournir des chiffres d'ensemble : mais, comme le remarque M. Z. Miduch dans un excellent article de *Przeglad Gospodarczy*, l'industrie polonaise des métaux a rencontré, au cours de l'année 1923, des difficultés nombreuses, résultant de la baisse de la devise polonaise, du manque de crédit, de la cherté des matières premières; elle n'a pas pu en conséquence améliorer ses moyens techniques, trop heureuse de se maintenir approximativement au niveau d'avant-guerre.

L'industrie du bois, qui constitue l'une des plus importantes branches de l'exportation polonaise, a vendu à l'étranger, pendant les dix premiers mois de l'année 1923, 1.517.000 tonnes de bois brut et 932.000 tonnes de bois semi-ouvré, soit, au total, 2.449.000 tonnes de bois, alors que, pendant toute l'année 1922, il a été exporté seulement 1.300.000 tonnes au total. Mais il importe de souligner que les plus gros stocks ont été exportés pendant la première moitié de 1923; pendant le troisième trimestre, les sorties ont diminué de 20 %; en octobre, elles se sont élevées, pour le bois brut, à 59.000 tonnes, c'est-à-dire à 1/3 du tonnage d'août et à 1/5 de celui de mai : cette influence déprimante a été exercée par les droits de sortie, votés par la Diète, et au sujet desquels nous avons déjà signalé les doléances du commerce franco-polonais; dans la pensée du législateur polonais, la diminution des sorties de bois brut devait être contre-balancée par une augmentation des sorties de bois ouvré ou semi-ouvré : il n'en a rien été, et finalement les mesures fiscales polonaises se sont traduites, sans contredit possible, par une perte nette, à tous égards : aussi bien, de l'avis des techniciens compétents, les 2.000 scieries, ayant fonctionné en 1923 sur le territoire polonais, et qui représentent d'ailleurs un nombre double de celui des années antérieures, sont certainement insuffisantes pour travailler toute la production de bois de la Pologne (Voir sur les indus-

tries polonaises du bois *la Pologne* du 1^{er} mars 1923, pages 240 et suivantes).

L'industrie du papier, qui comprend 18 fabriques, a fourni, en 1923, 50.000 tonnes environ de papier, soit 80,6 % de la production d'avant-guerre (42.000 tonnes en 1922; 31.000 tonnes en 1921; 20.000 tonnes en 1920; 62.000 tonnes en 1913) : il a été nécessaire de compléter cette production par des importations (35.500 tonnes pendant les 10 premiers mois de 1923; 30.000 tonnes en 1922; 30.800 tonnes en 1921). C'est surtout le manque de matière première, en l'espèce de cellulose, qui agit défavorablement sur l'industrie polonaise du papier : actuellement, le rendement ne dépasse pas 40.000 tonnes pour trois fabriques et il ne saurait être accru sans la construction d'usines nouvelles.

L'industrie chimique a réalisé de grands progrès en 1923 : on peut citer particulièrement l'industrie de transformation des produits du goudron de houille; l'extraction du sel de potasse; la fabrication de la soude, des superphosphates, des produits azotés, des matières colorantes (près de 120 tonnes par mois), de la soie artificielle, des explosifs, etc.; sans qu'il soit possible, dès à présent, de fixer des chiffres précis, il est permis de penser que l'année 1923 sera plus favorable que les années immédiatement antérieures.

Les 76 fabriques polonaises de sucre en activité pendant l'année 1923 ont donné 360.000 tonnes de sucre blanc, soit 67,5 % du chiffre de 1913 : le progrès est constant pour les dernières années : 150.800 tonnes en 1921-1922; 268.300 tonnes en 1922-1923; il en a été de même pour les superficies emblavées : 140.800 hectares en 1923; 108.000 hectares en 1922; 82.200 hectares en 1921 (173.000 hectares en 1913). Les quantités de sucre exportées se sont élevées à 40.000 tonnes en 1921-1922; 95.000 tonnes en 1922-1923; 120.000 tonnes en 1923-1924 (Voir sur l'industrie sucrière polonaise *la Pologne* du 1^{er} avril 1923, pages 340 et suivantes).

Bénéficiant des excellentes récoltes de 1922 et 1923, les industries de transformation de la pomme de terre ont augmenté leur production : 1.531 distilleries ont été actives au cours de la présente campagne (1.426 en 1922-1923), soit 68 % du chiffre d'avant-guerre. D'autre part, on comptait, en 1922-1923, 53 fabriques d'amidon avec une production de 26.500 tonnes, dont il a été exporté environ 70 %; 148 fabriques de flocons, produisant 14.500 tonnes, dont la presque totalité a été vendue à l'étranger; 4 fabriques de « sirop », donnant 11.000 tonnes, dont l'exportation a absorbé 20 %. Dans la campagne en cours, on a mis en activité 4 amidonneries; 15 fabriques de flocons; 2 fabriques de « sirop » (Voir également sur les industries de la pomme de terre *la Pologne* du 1^{er} octobre 1923, pages 312 et suivantes).

Une note moins favorable pour l'industrie du bâtiment, qui a été singulièrement ralentie par toutes les difficultés financières de l'année 1923 : heureusement, la réforme entreprise et poursuivie par le gouvernement polonais ouvre, pour l'année 1924, des perspectives plus favorables.

II. — COMMERCE EXTÉRIEUR

RÉGLEMENTATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR.

France.

Le *Journal Officiel* du 21 mars 1924 publie une loi du 18 mars 1924 autorisant le président de la République à ratifier la convention commerciale entre la France et la Pologne, signée à Paris, le 6 février 1922 (Voir le texte de la convention dans *la Pologne* du 1^{er} juillet 1922).

*
**

Un décret du 25 mars 1924 prohibe la sortie des déchets de cuivre et de laiton.

*
**

Aux termes d'un décret du 20 mars 1924, le droit de sortie de 25 % *ad valorem*, institué par le décret du 11 mars 1924 (Voir sur la question *la Pologne* du 15 mars 1924, pages 134 et 135), ne sera provisoirement appliqué, en ce qui concerne les graines à semencer et les bois de mine, qu'aux espèces suivantes : graines potagères (extrait du n° 89 du tarif), à l'exception de celles qui sont accompagnées d'un certificat de la station d'essais de semences de Paris du Ministère de l'Agriculture constatant la pureté des variétés, et bois de mine écorcés (ex. n° 128, ex. n° 133, et ex. 133 bis).

Pologne.

Pour faire suite à la fixation des droits de douane normaux en francs-or (Voir sur la question *la Pologne* du 15 janvier 1924, page 40 et pages 44 et suivantes), le Ministère du Trésor vient d'établir le montant, en francs-or, des droits de douane conventionnels : le tableau de ces droits est donné par l'organe du Ministère de l'Industrie et du Commerce de Varsovie, *Przemysł i Handěl*, dans son numéro du 6 mars 1924, page 271.

*
**

Aux termes d'une décision en date du 6 mars 1924, les droits de sortie ont été réduits à 2 shillings et demi (au lieu de 5) par mètre cube, pour le bois de construction; à 2 shillings (au lieu de 4) par mètre cube, pour les bois de mine, poteaux télégraphiques, bois pour fabrication du papier.

Restent sans changement les taxes perçues pour le bois de tremble (10 shillings par mètre cube), les madriers et planches de tremble (10 shillings par mètre cube), les bois feuillus non ouvrés (5 shillings par mètre cube).

Les droits de sortie sont fixés à 52 francs-or par wagon de 10 tonnes pour le son d'orge; à 0,16 franc-or par kilogramme pour la viande de cheval; à 62 francs-or par wagon de 10 tonnes pour les pommes de terre.

L'OFFICE CENTRAL D'IMPORTATION ET D'EXPORTATION
EN POLOGNE PENDANT L'ANNÉE 1923.

L'Office Central d'Importation et d'Exportation (Glowny Urząd

Przywozu i Wywozu) de la République polonaise vient de publier, pour l'année 1923, le premier compte rendu annuel qu'il ait établi depuis sa création.

On sait qu'à l'Office incombe le soin de délivrer, le cas échéant, les autorisations nécessaires pour l'importation ou l'exportation des marchandises prohibées en principe : c'est dans ces conditions qu'en 1923 il a permis l'entrée de 1.865 tonnes de spiritueux, 1 tonne de cosmétique et autres produits de parfumerie, enfin 1 tonne d'articles divers : dans ces quantités, ne sont pas bien entendu compris les contingents prévus par application de la convention commerciale franco-polonaise du 6 février 1922.

D'autre part les autorisations d'exportation (Voir la liste des marchandises prohibées à la sortie de Pologne, dans le fascicule du 15 février 1924, pages 85 et 86) ont visé 1.375.982 tonnes de marchandises dont nous indiquons ci-après la répartition par grande catégorie :

1° Céréales (seigle, froment, orge, millet et sarrasin) : 35.060 tonnes.

2° Pois, haricots, fèves : 51.299 tonnes.

3° Graines de semence : plantes papilionacées (vesce, « peluszka », lentille, lupin) : 8.173 tonnes; plantes fourragères (trèfle, serradelle, etc.) : 5.368 tonnes; plantes oléagineuses et industrielles (pavot, betterave, etc.) : 3.822 tonnes; divers (légumes, fleurs) : 21 tonnes; soit, au total, 17.584 tonnes.

4° Fourrages (son, orge, mélasses, tourteaux, etc.) : 28.845 tonnes.

5° Légumes (pommes de terre, chicorée, carottes, choux, oignons, etc.) : 232.156 tonnes.

6° Malt : 16.601 tonnes.

7° Animaux domestiques et volailles : chevaux et bétail : 386 têtes; dindons et oies vivantes : 219.577 têtes; volailles mortes : 456 têtes.

8° Viande de cheval : 250 tonnes.

9° Autres produits alimentaires : œufs : 9.330 tonnes; sucre : 136.085 tonnes; sel : 2.835 tonnes; autres : 36 tonnes; soit, au total, 148.286 tonnes.

10° Bois ouvré et non ouvré : 807.045 tonnes.

11° Peaux de lièvre, lapin et veau préparées et non préparées, déchets : 165 tonnes.

12° Engrais : 4.075 tonnes.

13° Minerais et métaux : 26.858 tonnes.

14° Cellulose, chiffons, : 7.902 tonnes.

Comme nous avons eu souvent l'occasion de l'indiquer, de nombreux articles d'exportation polonais sont frappés, pour des raisons fiscales principalement, de droits de sortie : ces taxes ont été tout d'abord fixées en marks polonais; comme les recettes ainsi perçues devenaient bien illusoire par suite de la dépréciation progressive de la devise polonaise, leur taux a été stabilisé en valeur-or, notamment en dollars des Etats-Unis d'Amérique du Nord.

Au total, le Trésor polonais a perçu en 1923, au titre des droits

d'exportation, 1.250.843 millions de marks polonais, dont 27 milliards 540 millions de marks polonais sont rentrés à l'époque où le montant des taxes n'était pas encore valorisé. Au surplus, le Trésor a encaissé, en devises étrangères effectives, 115,20 dollars et 182.314,6 livres sterling, pour les œufs et les bois non ouvrés.

D'autre part, on sait que les exportateurs polonais étaient tenus de remettre à la P. K. K. P. les devises étrangères provenant de leurs opérations commerciales : cette mesure a procuré au Trésor, en 1923, 598.821,72 dollars des Etats-Unis d'Amérique; 522.254,19 livres sterling et 44.340 francs français.

LE RÉGIME DE L'ADMISSION TEMPORAIRE EN POLOGNE.

Le ministre du Trésor de Pologne, d'accord avec le ministre du Commerce, peut autoriser :

a) L'admission temporaire en franchise des matières premières, demi-produits et produits industriels pour leur amélioration dans le pays (achèvement, travail à façon, etc.) et, ensuite, leur exportation à l'étranger.

b) L'admission temporaire en franchise des éléments et matériaux auxiliaires, servant à la fabrication des produits mi-fabriqués destinés à l'exportation à l'étranger.

c) L'exportation à l'étranger des marchandises indigènes, pour leur achèvement ou amélioration et l'admission en franchise partielle ou complète à leur retour dans le pays.

Cette autorisation ne pourra être accordée que pour certaines catégories de marchandises et seulement dans le cas où les améliorations de ce genre ne peuvent être réalisées sur le territoire douanier dans une mesure suffisante, ou l'être au même degré qu'à l'étranger. Il en est de même dans le cas où il s'agit d'un essai de nouveaux procédés de fabrication ou de nouveaux modèles.

d) L'admission temporaire des objets détériorés ou usés et leur réexportation après réparation.

e) L'exportation à l'étranger des objets pour leur réparation, en les admettant en franchise, partiellement ou complètement à leur retour.

f) L'admission temporaire en franchise des marchandises venant de l'étranger, destinées à une vente incertaine (expositions, foires, etc.), ainsi que l'exportation à l'étranger, dans le même but, des marchandises indigènes, en les admettant en franchise à leur retour.

g) L'importation temporaire en franchise des marchandises étrangères destinées à un emploi temporaire pour essai, ainsi que l'exportation à l'étranger, dans le même but, des marchandises indigènes, en les admettant en franchise à leur retour.

Les conditions de l'obtention des permis d'importation et d'exportation des marchandises seront établies pour chaque cas particulier par le Ministère du Trésor.

Ces permis ne seront accordés, toutefois, qu'après versement d'une garantie douanière et seulement à des Etats qui observent les principes de réciprocité.

LA RÉVISION DU TARIF DOUANIER POLONAIS.

Comme nous l'avons précédemment fait connaître (Voir *la Pologne* du 15 février 1924, pages 84 et 85), le Gouvernement polonais procède actuellement à l'étude des questions soulevées par la révision du tarif douanier polonais.

Un décret du 9 février 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 14 février 1924 (n° 14, pos. 129), modifie la tarification douanière applicable aux marchandises, visées par les numéros suivants du tarif : 2, p. 1; 6, p. 1; 6, p. 2 b; 18, p. 1, 2 et 3; 20, p. 1 et 2; 25, p. 1 a; 28, remarque 3; 30; 37, p. 4 a, b; 43, p. 1 b; 50; 53; 88, p. 1.

Voici les taxes qui seront dorénavant appliquées, en francs-or et par 100 kilogrammes, à l'entrée sur le territoire douanier polonais; nous mentionnons en regard les taux, qui étaient pratiqués sous le régime du tarif du 4 novembre 1919 :

Numéros du tarif douanier polonais	Ancien tarif (en francs-or)	Nouveau tarif (en francs-or)
	par 100 kilogrammes	
2, par. 1. — Riz	5 00	8 00
6, par. 1. — Fruits et baies frais, salés, trempés, de toute espèce, non spécialement dénommés	15 00	25 00
6, par. 2 b). — Oranges et oranges amères fraîches	8 50	35 00
18, par. 1. — Café brut, en fèves	31 00	90 00
18, par. 2. — Café torréfié, en fèves ou moulu ..	49 50	140 00
18, par. 3. — Tous succédanés du café, moulus ou pressés, y compris l'emballage immédiat..	80 50	140 00
20, par 1. — Thé de toute espèce, autre que celui dénommé au par. 2 du présent numéro..brut	148 00	370 00
20, par. 2. — Thé en briques, noir ou vert, herbe maté	49 50	150 00
25, par. 1 a). — Levure pressée	37 00	60 00
28, remarque 3. — Vins dénaturés au moyen de sel, destinés à la fabrication du cognac, con- tenant de 8 à 25° inclusivement d'alcool, moyennant autorisation du Ministère des Finances	24 50	40 00
30. — Vinaigre de toute espèce, autre que de toilette :		
1° en fûts et en barils, y compris leur poids..	21 00	40 00
2° en récipients autres, y compris le poids des récipients	62 00	80 00
37, par. 4 a). — Harengs salés	exempts	15 00
37, par. 4 b). — Harengs fumés	8 50	20 00
43, par. 1 b). — Gélatine de toute espèce (en feuilles, tablettes, etc.), colle à apprêter, mélanges de gélatine et de glycérine (colle élastique)	92 50	190 00

III. — QUESTIONS FINANCIÈRES

LES EMPRUNTS DE L'ÉTAT POLONAIS.

Dans la *Pologne* du 15 février 1924, page 94, nous avons fait connaître qu'un décret du 31 janvier 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 5 février 1924, a créé un emprunt à lots en dollars (Serja I premjowej pozyczki dolarowej) : un arrêté du ministre du Trésor, en date du 28 février 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 8 mars 1924 (n° 21, pos. 229) fixe les conditions d'émission de cet emprunt.

Les obligations auront une valeur de 5 dollars, donnant un intérêt annuel de 5 %, payable par semestre échu.

Les 1^{er} avril et 1^{er} juillet 1924 et 1925, 45 lots seront tirés au sort, soit 1 lot de 40.000 dollars; 2, de 8.000; 2, de 3.000; 10, de 1.000 et 30, de 100.

D'autre part, les 1^{er} octobre 1924, 1^{er} janvier et 1^{er} octobre 1925, 1^{er} janvier 1926, 52 lots seront attribués par voie de tirage au sort : 1 lot de 8.000 dollars; 1, de 3.000; 10, de 1.000 et 40, de 100.

Comme nous l'avons déjà indiqué, les obligations de cet emprunt sont exemptées de tous impôts sur les capitaux et les revenus.

*
**

La Pologne a obtenu en Italie un emprunt de 100 millions de lires-or, qui seront destinés à assurer l'organisation et le fonctionnement du monopole des tabacs : cet emprunt, du type 7 %, sera lancé par la Banca Commerciale, au cours de 89; il sera remboursable en 20 ans, et garanti par le produit du monopole.

Cet emprunt fait l'objet d'un décret du 13 mars 1924, publié au *Dziennik Ustaw* du 15 mars 1924 (n° 25, pos. 257).

Une option aurait été réservée à l'Italie pour la fourniture annuelle de 2 millions de kilogrammes de tabac.

LA SITUATION FINANCIÈRE EN FRANCE.

Dans la *Pologne* du 1^{er} février 1924, pages 65 et suivantes, nous avons exposé que, pour remédier à la situation financière, le gouvernement français avait déposé, en janvier, un projet de loi ayant pour objet la réalisation d'économies (1 milliard de francs par an au minimum), la création de nouvelles ressources fiscales (3 milliards et demi de francs par an) et diverses mesures d'ordre financier, tendant notamment à réprimer les fraudes fiscales : ce projet, qui a été voté, après des débats très longs, par le Parlement est devenu la loi du 22 mars 1924, publiée au *Journal Officiel* du 23 mars 1924.

*
**

Une loi du 13 mars 1924 stipule que les intérêts des bons du Trésor et des bons de la Défense Nationale à échéance d'un an au plus, n'entreront plus en compte pour la détermination des sommes passibles de l'impôt général sur le revenu.

A. MERLOT.

LA VIE INTELLECTUELLE

CENT ANS DE PENSÉE POLONAISE.

Rarement, le chroniqueur de la Vie intellectuelle en Pologne s'est trouvé en présence d'un ouvrage qui corresponde mieux au caractère essentiel de sa rubrique. Il s'agit en effet d'un ouvrage collectif appelé à refléter les différents courants de la pensée polonaise, au cours du XIX^e siècle, de mettre en évidence les œuvres des écrivains et des poètes polonais de cette époque, de donner en somme une image complète de ce que fut la vie intellectuelle en Pologne, au cours de ces cent ans passés sous l'oppression étrangère et vécus par les trois tronçons de la Pologne démembrée.

La publication de cette intéressante encyclopédie fut entreprise en 1906, sous le titre *Sto lat mysli polskiej* (Cent ans de pensée polonaise). Elle devait comporter douze volumes dont les huit premiers parurent jusqu'en 1913, ce qui faisait, en moyenne, un volume par an. Le dernier volume devait donc paraître en 1917, mais survint la grande guerre qui interrompit cette intéressante publication. Le neuvième volume, dont le texte était prêt à être livré à l'impression en 1914, ne put être publié et fut réduit à attendre la fin des événements tragiques dont la Pologne était le théâtre. La guerre finie, surgirent des difficultés sans nombre qui en empêchèrent encore la publication, de sorte que c'est à peine maintenant, après dix ans d'interruption, que l'active maison d'édition Gebethner et Wolff, à Varsovie, de concert avec l'Institution Nationale des *Ossolinski*, a repris l'œuvre interrompue par la guerre.

Le neuvième volume vient de paraître. Il renferme une série de biographies d'écrivains et de poètes polonais ainsi qu'une anthologie de leurs œuvres. Nous y trouvons les noms de *Lenartowicz*, *Gustave Zieliński*, *Antoni Czajkowski*, *Narcyza Zmichowska*, *Dembowski*, *Henryk Kamiński*, *Karol Biliński*, *Majorkiewicz*, *Juljan Bartoszewicz*, *Dziękowski*, *Zmorski*, *Włodzimierz Wołski*, *Auguste Wilkoński*, *Paulina Wilkońska*, *Henryk Schmitt*, *Michal Balinski*, *Malinowski*, *Konratowicz* (*Syrakomla*), *Edward Zellgowski*, *Groza* et *Wielogłowski*.

La rédaction de cet intéressant recueil a été assurée par *Bronisław Chlebowski*, *Ignacy Chrzanowski*, *Aureli Dębogószewski*, *Henryk Gull*, *Gabriel Korbut* et *Manfred Kridl*. L'un de ces collaborateurs, *Bronisław Chlebowski*, n'est plus de ce monde et c'est à sa mémoire que la rédaction a dédié le neuvième volume de cette remarquable encyclopédie.

En dehors de la reprise de cette intéressante publication, les éditeurs ont entrepris encore un autre travail non moins important. Les huit premiers volumes des « Cent ans de pensée polonaise » étant épuisés, ce qui est la meilleure preuve de la valeur de l'ou-

vrage, il s'agissait d'en faire paraître une seconde édition. Or, depuis la publication de ces huit volumes, les conditions de l'existence de la Pologne avaient sensiblement changé. Afin d'assurer le débit de cette encyclopédie dans les trois parties de la Pologne et surtout dans la partie russe où le régime de la censure était le plus rigoureux, il avait fallu user de la plus grande prudence, aussi bien dans le choix des morceaux cités que dans les termes employés pour décrire la vie de tel ou tel poète ou écrivain qui avait été victime de l'oppression tsariste ou prussienne. Il va sans dire que l'objectivité des articles insérés dans l'encyclopédie eut beaucoup à souffrir de ces indispensables mesures de précaution. C'est pourquoi, en procédant à une nouvelle édition des huit volumes des « Cent ans de pensée polonaise » parus entre 1906 et 1913, l'on a décidé de les remanier, en leur rendant leur véritable caractère, comme s'ils avaient déjà été écrits sous le régime de la République Polonaise, libre et indépendante. C'est un travail qui n'est pas sans présenter de sérieuses difficultés, si on ajoute encore que les éditeurs ont décidé d'élargir sensiblement les cadres prévus primitivement.

En effet, au début cet ouvrage entrepris après la première révolution russe, à l'époque où la population polonaise se trouvant incorporée à l'empire des tsars avait tout lieu de supposer qu'une ère nouvelle de liberté s'ouvrirait devant elle, cet ouvrage, disons-nous, était avant tout destiné aux écoles. Il avait pour objet de fournir aussi bien aux professeurs de littérature et d'histoire polonaises qu'aux élèves eux-mêmes un manuel auxiliaire qui leur permit d'étendre leur champ d'études au delà des noms et des sujets prévus strictement par les programmes scolaires. Inutile de dire que, dans ces conditions, les plus grandes précautions s'imposaient dans le choix des morceaux, afin de ne pas effaroucher la censure et de ne pas exposer l'ouvrage en question à être exclu du nombre de ceux qui étaient autorisés dans les écoles.

Aujourd'hui, où toutes ces considérations ne sont plus d'actualité, il fallait évidemment remanier les textes, les compléter et mettre en général tout l'ouvrage à jour, en le conformant aux exigences modernes. C'est à ce travail que va procéder actuellement la maison d'édition Gebethner et Wolff. Dans le bulletin bibliographique qu'elle publie deux fois par mois et dans lequel, avec un louable éclectisme, elle traite de toutes les publications, en général, paraissant en Pologne, sans se borner spécialement à celles qui portent son nom, l'un des rédacteurs du recueil encyclopédique, *Sto lat myśli polskiej*, M. A. Drogoszewski, trace tout le plan de la seconde édition des huit volumes de ce remarquable ouvrage qui avaient paru avant la guerre. Ainsi les biographies ne seront plus une simple notice se bornant à donner la date et le lieu de naissance de l'auteur avec l'indication de ses principaux ouvrages. Elles seront élargies à un aperçu général sur les tendances littéraires de l'auteur, sur les courants de l'époque dont il était tributaire, enfin sur les manifestations originales de son talent et les innovations qu'il aura apportées dans telle ou telle école à laquelle il appartenait. Inutile de dire que,

grâce à l'ampleur qui leur sera donnée, ces biographies comprendront une caractéristique complète de l'époque qui vit naître et travailler tel ou tel écrivain. Et comme presque toute la période de cent ans de vie intellectuelle de la Pologne qu'englobe le recueil en question fut une suite presque ininterrompue de luttes et de sacrifices pour l'avenir du pays, questions qui n'avaient pu trouver place dans les éditions précédentes, les nouveaux volumes que va rééditer la librairie Gebethner et Wolff seront autant de pages d'histoire où apparaîtra dans toute sa splendeur l'épopée de la Pologne militante luttant pour la sauvegarde de sa langue, de sa littérature et de tout son patrimoine national et intellectuel.

LE TRÉSOR DE LA RÉPUBLIQUE.

Une fois que nous avons abordé la question des publications collectives de la librairie Gebethner et Wolff, il nous est difficile de passer sous silence un autre ouvrage de grande valeur qu'elle vient de publier sous le titre *Skarb Rzeczypospolitej* (le Trésor de la République). C'est un recueil d'articles économiques dus pour la plupart à la plume de jeunes savants qui ont pourtant déjà su se faire connaître dans la presse polonaise et dans les publications spéciales par la manière claire et nette dont ils envisagent les problèmes économiques.

Le recueil en question a été publié sous la direction de *M. Henryk Tennenbaum*, directeur du département du Commerce extérieur au Ministère du Commerce, et a été doté d'une excellente préface de *M. Ludwik Krzywicki*. Il comprend deux parties. La première, fruit d'une étroite coopération de trois auteurs, *MM. Faberkiewicz, Sobolowski et Szturm de Sztrem*, traite spécialement de la politique financière de la Pologne et expose les raisons de la dépréciation du change polonais. Les auteurs insistent sur les richesses naturelles du pays qui devraient lui permettre d'équilibrer son budget, sans avoir recours à l'aide du capital étranger.

La seconde partie de cet intéressant ouvrage contient des articles de différents auteurs, *M. Théodore Toeplitz*, sur l'épargne polonaise, *M. W. Zielinski*, sur le monopole des tabacs, *Mme Sophie Ciechomska* sur les contributions indirectes, *M. Stéphane Krolikowski*, sur le régime des douanes, *M. Jerzy Kramsztyk*, sur le timbre et enfin *Mme Sophie Sokolowska*, sur les contributions directes. L'ensemble forme un recueil extrêmement documenté sur toutes les questions d'actualité concernant la politique financière de la Pologne et peut être d'une grande utilité pour l'étude de sa situation économique. Il serait désirable qu'une bonne traduction française mît cet ouvrage à la portée des milieux français que toutes ces questions ne cessent d'intéresser vivement.

Paul KLECZKOWSKI.

LIVRES ET PÉRIODIQUES

Revue Mondiale (15 décembre 1923). — G. LACOUR-GAYET : *Françoise Mignot, la Dauphinoise aux trois maris.*

Voici quelques mois, M. Lacour-Gayet nous contait l'abdication puis la retraite en France du roi de Suède et de Pologne Jean-Casimir, qui finit ses jours à Paris en qualité d'abbé de Saint-Germain des Prés. On a lu ici même cette très intéressante étude dont l'auteur avait fait d'abord l'objet d'une communication à l'Académie des Sciences morales et politiques. Aujourd'hui, l'éminent historien apporte des précisions bien curieuses et parfois très pittoresques sur Françoise Mignot, maréchale de l'Hospital, dont le roi-abbé s'éprit et qu'il épousa. Les avatars de cette belle personne devraient n'avoir pas qu'un seul intérêt anecdotique et nous inciter à rectifier notre manière de voir la société et les mœurs du xvii^e siècle.

Car dans la démocratique Athènes, Aristophane n'eut pas assez de railleries pour reprocher à Euripide sa très modeste origine. Comme la mère du grand tragique, celle de Françoise Mignot vendait des herbes, c'est-à-dire des légumes, au marché de sa ville; il ne paraît pas pourtant que le beau monde du temps de Louis XIV en ait pris prétexte pour boudier ou railler l'épouse du maréchal de l'Hospital puis du roi de Pologne.

M. Lacour-Gayet n'a pas de peine à montrer l'erreur de Saint-Simon quand il lui donne pour père le pâtissier-traiteur de la rue de la Happe que Boileau a voué à l'exécration des gourmets. En réalité, elle était la fille d'une paysanne des environs de Grenoble et c'est dans cette ville qu'elle fut placée en apprentissage chez une lingère où elle fit la conquête du secrétaire d'un conseiller de la province de Dauphiné. Le mariage fut décidé, mais la veille même des noces, l'amoureux reprit sa parole pour une raison assez plaisante, d'ailleurs peu à l'honneur de son intelligence. L'anecdote est trop jolie pour que je vous la raconte : vous la lirez chez M. Lacour-Gayet.

Le patron du fiancé défaillant, le conseiller Pierre des Portes d'Amblérieux eut la curiosité de voir la délaissée. C'était un homme de goût : il apprécia aussitôt la sottise qu'avait commise son secrétaire en se retirant et bien qu'il fût de bonne noblesse de robe, il ne crut point déroger en épousant Françoise. De reste, il n'eut pas à le regretter, la petite lingère était fort intelligente, elle fit son éducation avec des maîtres judicieusement choisis et elle fut bientôt considérée comme l'une des femmes les plus spirituelles et les plus jolies de la société de Grenoble.

Veuve à vingt-trois ans, Mme des Portes dut se rendre à Paris, soutenir un procès relatif au règlement de la succession de son mari. Mlle de Montpensier qui la rencontra à son arrivée dans la capitale,

dit d'elle dans ses *Mémoires* qu'elle aimait fort être à la Cour et qu'elle sentait un peu le bon esprit de campagne... Toujours est-il qu'un grand seigneur, François de l'Hospital, ministre d'Etat, maréchal de France, gouverneur de Paris, éprouva en la voyant le coup de foudre. Bien qu'il eût quarante-neuf années de plus qu'elle, il lui offrit son cœur et sa main. Ce fut une union heureuse qui dura sept ans jusqu'à la mort du maréchal, survenue en 1660.

L'ex-petite lingère de Grenoble qu'un caprice du sort va maintenant, avant la veuve Scarron, unir à un monarque, avait alors dans le beau monde de Paris une enviable situation que la mort de son mari ne lui enleva point. M. Lacour-Gayet a reproduit un fragment de *la Carte de la Cour* pour l'an 1663 qui ne laisse aucun doute à cet égard. Mme de l'Hospital y est dépeinte sous le nom d'Irène. « Je n'apprends rien de nouveau, dit l'aimable gazetier, lorsque j'entends dire que la grande Irène est le miracle des belles, qu'elle a des charmes qu'on ne peut plus tôt aimer que connaître et que son esprit est un beau piège pour captiver ceux qui voudraient résister aux beautés de son visage. »

Dans son hôtel de la rue des Fossés-Montmartre, la belle veuve recevait une société choisie, s'occupant de mondanités, de belles-lettres et de politique. Un jour, elle fait représenter devant ses invités *l'Ecole des Femmes* par Molière et sa troupe; le lendemain on la voit déployant toute son habileté pour seconder par d'adroits manèges les secrets desseins de Colbert...

Après quelques années de ce second veuvage, elle rencontra Jean-Casimir qui s'était retiré en France après sa renonciation aux couronnes de Suède et de Pologne. La générosité de Louis XIV l'avait pourvu de huit abbayes dont celle de Saint-Germain des Prés. Lui aussi, il subit le charme de Françoise Mignot et lui aussi il l'épousa.

Car pour M. Lacour-Gayet, ce mariage ne fait aucun doute. Jusqu'à présent toutefois, l'histoire n'a pu préciser la date de cette union ni le lieu où elle fut célébrée. Mais les contemporains la tenaient pour certaine et leurs témoignages sont unanimes.

L'histoire de Françoise Mignot se confond alors avec celle du roi de Pologne dont elle ne parlait en public qu'en l'appelant « le Roi mon seigneur ». Je n'y reviendrai pas puisque tous mes lecteurs la connaissent par le bel article de M. Lacour-Gayet sur le roi-abbé.

Ainsi, on le voit, les rois ont toujours épousé les bergères. M. Lacour-Gayet a retracé cette singulière destinée en un récit très pittoresque. On le lira avec le plus grand agrément et l'on conservera désormais un souvenir aussi précis de Françoise Mignot, la Dauphinoise aux trois maris, que de son dernier époux, Jean-Casimir, roi de Suède et de Pologne, abbé de Saint-Germain des Prés.

Le Théâtre et Comedia illustré (décembre 1923). — E. WOROŃECKI :
le Théâtre Polski de Varsovie.

Un article très vivant. Il donne une juste idée de ce qu'est l'intéressant *Théâtre Polski* de Varsovie, qui représente un apport fon-

cièrement polonais et très digne d'attention dans l'évolution du théâtre moderne en Europe.

Créé voici dix ans par M. Arnold Szyfman, qui jouit à Varsovie de la réputation méritée d'un des guides et d'un des rénovateurs les plus sûrs de l'art théâtral, le *Théâtre Polski* a été bâti sur les plans de l'architecte Przybylski en un style noble mais libre de toute surcharge d'ornementation inutile. L'aménagement de la salle a été prévu pour que de chaque place le spectateur vît tout l'ensemble de la scène et l'agencement du plateau a été pourvu de tous les perfectionnements de la technique moderne.

Le théâtre Polski, remarque judicieusement M. Woroniecki, a suivi et continue à suivre avec le plus grand intérêt toutes les manifestations théâtrales en Europe, mais tout en sachant mettre à contribution les réformes tentées par les théâtres d'avant-garde, il évite soigneusement de partager leur partialité souvent arbitraire et exclusive. On peut dire que son programme tient dans un réalisme éclectique, synthétique et théâtral.

La liste des spectacles qu'il a montés depuis le 29 janvier 1913, date de son inauguration avec la représentation fameuse d'*Iridion*, est à ce point de vue édifiante. On notera que le principe essentiel de la direction est de ne permettre aucune déformation du texte des œuvres représentées. Par contre, le régisseur a toujours eu liberté entière pour, après entente avec le décorateur, composer la mise en scène selon son interprétation personnelle.

Quelques reproductions en couleurs de costumes et de décors, bien choisies, illustrent l'effort courageux et original du *Théâtre Polski* pour réaliser cette mise en scène de façon parfaitement adéquate du sens profond de l'œuvre jouée.

Ce bon article en faisant connaître l'art dramatique polonais aura été pour la plupart des lecteurs français une véritable révélation.

La Science Polonaise (Tome IV). — Supplément en langue française.
— Editions de la caisse Mianowski.

On connaît au moins de nom la célèbre institution polonaise qui s'appelle la Caisse Mianowski et qui après avoir joué un rôle de premier plan avant la libération de la Pologne pour la diffusion de la science et de l'érudition nationales est devenue en quelque sorte aujourd'hui un ministère privé de la science et de l'intelligence polonaises. Parmi les très intéressantes et importantes publications qu'elle a entreprises récemment, celle qui s'appelle *la Science polonaise* et dont le quatrième volume vient de paraître, doit retenir tout particulièrement l'attention.

On s'y est proposé pour but essentiel de faire connaître les besoins de la science en général et de chaque science en particulier. Aujourd'hui, l'on se heurte souvent à l'incompréhension des besoins de la création scientifique, considérée comme un luxe inutile si elle ne tend pas directement à des fins utilitaires. De là, la nécessité de mettre à la disposition de tous des connaissances pratiques sur les

besoins, l'organisation et l'avancement de la science. C'est en effet à la rapidité avec laquelle s'accroît le développement de la culture scientifique polonaise qu'est subordonnée la défense efficace de la Pologne contre l'invasion d'une culture étrangère.

L'éminent directeur de la Caisse Mianowski, M. le professeur Lutosanski (l'auteur en particulier de cette belle et savante publication *les partages de la Pologne*, à laquelle l'Académie des Sciences morales et politiques de l'Institut de France accorda le grand prix d'histoire diplomatique Drouyn de Lhuys) a eu la très heureuse idée de terminer le quatrième volume de *la Science polonaise* par un supplément rédigé en français qui donne des articles et des monographies insérées dans le recueil un résumé succinct, permettant à tous les spécialistes étrangers de se rendre compte de l'intérêt que ceux-ci peuvent, éventuellement, présenter pour eux.

J'en indiquerai rapidement le sommaire :

Un article de M. le professeur Rozwadowski sur *la science, la religion et l'art*; une importante étude de M. S. Ossowski : *la fonction historique de la science*; un mémoire de M. Gawronski, professeur à l'Université de Lawow : *Science nationale ou internationale*, deux notes sur l'activité du cercle philosophique des étudiants de Varsovie, une étude sur *la longévité des chimistes polonais* par M. Zawidzki, professeur à l'école polytechnique de Varsovie, une suite de dix-huit monographies sur le travail scientifique dans les diverses provinces polonaises et trois études sur *l'histoire de l'organisation de la science* par MM. L. Birkenmajer et L. Smolenski.

Cette nomenclature suffit à marquer la somme considérable de matériaux que contient le dernier volume de *Nauka polska* et les indications qu'on y peut trouver pour apprécier l'effort scientifique de la Pologne contemporaine.

HENRI DE MONTFORT.

Accusé de réception.

LE FIGARO, *supplément littéraire* (15 mars 1924). — RENÉ JASINSKI : *Une œuvre perdue de Théophile Gautier.*

GAZETTE DE PRAGUE (15 mars 1924). — VARSOVIENSIS : *Lettre de Pologne.*

REVUE BLEUE (15 mars 1924). — STÉPHANE AUBAC : *Dantzic, Memel et la Société des Nations.*

LA REVUE DE L'UNIVERSITÉ (15 mars 1924). — ANTOINE MARTEL : *La langue polonaise.*

LA VIE (15 mars 1924). — *Les Finances de la Pologne.*

UN MONUMENT
A LA MÉMOIRE DES POLONAIS TOMBÉS
SOUS LES DRAPEAUX FRANÇAIS
(1796-1918).

L'appel suivant vient d'être lancé par l'Association France-Pologne :

Le Conseil d'Administration de « France-Pologne », répondant au désir le plus ardent de la colonie polonaise et de ses amis français, a décidé de faire ériger, au cimetière de Montmorency, un monument à la mémoire des Polonais tombés sous les drapeaux français, de 1796 à 1918.

Il a chargé un Comité, composé de M. le baron de Taube, M. Lasocki, consul de Pologne à Paris M. Kozakiewicz et M. Ménabréa, secrétaire général de l'Association « France-Pologne », de mener ce projet vers une prompte réalisation.

La municipalité de Montmorency, fidèle à sa tradition d'amitié envers la Pologne, a immédiatement concédé au Comité un emplacement près de la porte principale du cimetière, à proximité des tombes des émigrés.

Le monument portera gravés les titres des campagnes et des batailles les plus mémorables, où les légions polonaises ont combattu, et les noms de leurs chefs les plus illustres.

Pour couvrir les frais de ce monument, une souscription est ouverte : elle sera close le 22 mai prochain.

Il importe qu'elle soit activement menée, pour que nous puissions dès maintenant préparer la cérémonie d'inauguration, où nos généraux victorieux viendront exprimer la reconnaissance des deux peuples aux héros dont la constance et la fidélité dans le malheur ont assuré la paix triomphante d'aujourd'hui.

Prière d'adresser le montant de votre souscription à M. Kozakiewicz, trésorier du Comité, 5, rue Godot-de-Mauroy, Paris (9^e). Les noms des souscripteurs seront publiés dans la Revue « La Pologne ».

INFORMATIONS DIVERSES

Sous la présidence de M. J. Noulens, le comte de Nicolay a fait, le 19 mars 1924, à la Société des Agriculteurs de France, une intéressante relation du voyage de la mission agricole française en Pologne, au cours du mois de juin 1923.

M. de Saint-Maurice, secrétaire général de la Confédération agricole des régions dévastées, a exposé ensuite les remarquables résultats de l'immigration de la main-d'œuvre agricole polonaise en France.

*
**

L'archevêque de Paris, accompagné de Mgr Chaptal, de Mgr Baudrillart et de plusieurs évêques français, doit se rendre en Pologne, au moment de la Fête-Dieu, sur l'invitation du cardinal-primat Dalbor.

*
**

M. Jean Rzewuski, consul de Pologne à Lyon, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur : nous lui adressons nos sincères félicitations.

Avant et pendant la guerre, administrateur, premier secrétaire et chancelier substitué du Consulat Général de France à Varsovie; dès la paix, consul de Pologne à Lyon, M. Jean Rzewuski a toujours été ami dévoué de la France et de la cause franco-polonaise.

*
**

Nous avons appris avec regret la mort de deux anciens élèves de l'Ecole Polonaise, MM. Louis Wysocki et Emile Pluszczewski.

M. Louis Wysocki avait été professeur de langue allemande au lycée Condorcet, à Paris : il était docteur ès lettres, agrégé de l'Université, officier de l'Instruction Publique et chevalier de la Légion d'honneur : il s'est éteint à Avignon le 13 février 1924.

Il était le frère du colonel Wysocki, qui a précédemment servi dans l'armée polonaise en France et qui est actuellement affecté aux troupes d'opérations du Maroc.

M. Emile Pluszczewski, qui était pharmacien, est mort, le 10 mars 1924, à son domicile, 79, boulevard Ornano.

*
**

Nous avons été heureux d'apprendre la promotion de M. Paul Labbé, secrétaire général de l'Alliance Française, au grade de commandeur de l'ordre national de la Légion d'honneur et la nomination dans l'Ordre national polonais « Odrodzenie Polski » de MM. Jules Lemoine, professeur et Perrette, surveillant général au

lycée Louis-le-Grand, au grade d'officier, et de MM. Deleuze et Jossé, du lycée Louis-le-Grand également, au grade de chevalier.

*
**

Comme nous l'avons précédemment annoncé, le professeur Thadée Grabowski a commencé, le 21 mars 1924, à la Sorbonne son cours sur les grandes époques de la littérature polonaise.

La séance inaugurale a eu lieu en présence du comte Szembek, chargé d'affaires de Pologne; elle était présidée par M. Brunot, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, assisté des professeurs Emile Bourgeois, Paul Boyer et Meillet.

*
**

Le dimanche 23 mars 1924, la section de Noisy-le-Sec de l'Union Nationale des combattants a organisé une brillante matinée franco-polonaise; M. Maurice Toussaint a fait sur « la Pologne amie et alliée de la France » une intéressante et vivante conférence, dans laquelle il a rappelé les multiples liens ayant existé et existant entre les deux pays.

Cette manifestation fut terminée par une belle partie artistique, au cours de laquelle furent applaudis M. Victor Gille; Mlle Nelly Eynols; Mme Delecluze et Mlle Elisabeth de Willman.

*
**

Mme Jadwiga Zaleska, une des meilleures pianistes polonaises de l'époque actuelle, vient de donner un récital à la Salle Erard. Le programme comportait uniquement des œuvres de Chopin et de Paderewski que l'excellente artiste a exécutées avec un brio et une richesse de teintes, qui lui ont valu de vifs applaudissements.

*
**

Le nouveau ministre de Pologne en France et Mme Chlapowska, sont arrivés à Paris, le vendredi 28 mars 1924, à 14 heures 40 : ils ont été salués à la gare de l'Est par de très nombreuses personnalités polonaises et françaises.

Le Directeur-Gérant : A. MERLOT.

CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-POLONAISE

5, RUE GODOT DE MAUROY — PARIS (9^e) — Tél. : Louvre 11-86

MEMBRES DONATEURS

- BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS, 3, rue d'Antin, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET ITALIENNE DES HOUILLÈRES DE DOMBROWA, 3, rue de l'Arbre-Sec, à Lyon.
Sté GLE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 66, rue de la Victoire, Paris.
MM. WORMS et C^{ie}, ARMATEURS, 43 et 45, boulevard Haussmann, Paris.

MEMBRES FONDATEURS

- BANK PRZEMYSŁOWCÓW W POZNANIU, odział Douai (BANQUE DES INDUSTRIELS DE POZNAŃ, succursale de Douai), 32, rue Saint-Jacques, Douai (Nord).
BANK SWIĄZEK SPÓŁEK ZAROBKOWYCH (BANQUE DE L'UNION DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES de Poznań Pologne), Succursale de Paris, 82, rue Saint-Lazare, Paris.
BANQUE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE à VARSOVIE, succursale de Paris, 36, rue de Châteaudun, Paris.
BANQUE FRANCO-POLONAISE, 41, avenue de l'Opéra, Paris.
BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, 7, rue Chauchat, Paris.
BANQUE DES PAYS DE L'EUROPE CENTRALE, 12, rue de Castiglione, Paris.
BANQUE DES PAYS DU NORD, 28 bis, avenue de l'Opéra, Paris.
SOCIÉTÉ ANONYME DES AUTOMOBILES M. BERLIET, 239, Avenue Berthelot, Lyon.
COMITÉ CENTRAL DES HOUILLÈRES DE FRANCE, 35, rue Saint-Dominique, Paris.
COMITÉ FRANÇAIS DES EXPOSITIONS, 42, rue du Louvre, Paris.
COMPAGNIE FRANCO-POLONAISE DES PÉTROLES, 55, rue d'Amsterdam, Paris.
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE, 14, rue Bergère, Paris.
COMPTOIR RHÉNAN-DANUBIEN, 1, rue du Faisan à Strasbourg.
CRÉDIT LYONNAIS, 19, boulevard des Italiens, Paris.
M. Arthur GADZINSKI, négociant en plumes brutes, 9, rue Mazagran, Paris.
MM St. GRABIANOWSKI et C^{ie}, Ingénieurs-Conseil, Ul. Pocztowa 16, à Katowice (Pologne).
COMTE LADISLAS JEZIEWSKI, Banquier, 9, rue Boudreau, Paris.
LIBRAIRIE HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.
M. Boguslaw HERSE (Grands Magasins de Nouveautés), 150, Marszalkowska, à Varsovie (Pologne).
SOCIÉTÉ ANONYME DES ANCIENS ÉTABLISSEMENTS HOTCHKISS ET C^{ie}, fabricant de matériel de guerre, voitures automobiles, etc., 6, route de Gonesse à Saint-Denis et 60 à 66, quai Michelet à Levallois-Perret (Seine).
SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES ET ACIÉRIES DE HUTA-BANKOWA, 91, rue Saint-Lazare, Paris.
M. Michel KLEINADEL, Négociant, 46, rue Boursault, Paris.
M. Ladislas KONE, Directeur de la Banque russe du Commerce et de l'Industrie, 11 bis, rue Scribe, Paris.
M. Pierre LAGUONIE, Directeur des Grands Magasins du *Printemps*, 64, boul. Haussmann, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPRIMERIE ET D'ÉDITION (M. Paul Neveu, directeur de la Succursale), 71, rue de Rennes, Paris.
M. Ladis LEWKOWICZ, Maison L. Ladis, Imperméables « Sidal », 2, faubourg Poissonnière, Paris.
M. de MONPLANET, Président du Groupement des industriels français en Pologne, 5 bis, rue du Cirque, Paris.
M. MOTTI, Directeur de l'Imprimerie de Vaugirard, 152, rue de Vaugirard, Paris.
OMNIUM DES GAZ ET PÉTROLES, 89, boulevard Haussmann, Paris.
Madame PAQUIN, Présidente d'honneur de la Chambre Syndicale de la Couture Parisienne, 78, rue de l'Université, Paris.
SOCIÉTÉ DES PÉTROLES DE DABROWA, SIÈGE SOCIAL: 34, rue Faidherbe, Lille; SIÈGE ADMINISTRATIF: 9, rue Scribe, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES PÉTROLES "PREMIER" (industrie, commerce et transport des huiles minérales, du pétrole et de leurs dérivés), 44, rue de Lisbonne, Paris.
Prince PONIATOWSKI, 41, rue Saint-Dominique, Paris.
Établissements POULENG FRÈRES, Produits Chimiques, 92, rue Vieille-du-Temple, Paris.
MM. SCHNEIDER et C^{ie}, Maîtres de Forges, 42, rue d'Anjou, Paris.
M. St. SILBERSTEIN, Industriel, 5, rue du Général-Lambert, Paris.
M. Joseph SLUBICKI, Brillants et perles fines, 10, rue Edouard-VII, Paris.
SOCIÉTÉ DES COMPTOIRS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX D'EXPORTATION ET D'IMPORTATION (Cimex) (ancien Comptoir Industriel et Commercial Franco-Polonais), 1, rue Godot-de-Mauroy, Paris.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE TRANSPORTS GONDRAND FRÈRE, 22, rue de la Douane, Paris.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ENTREPRISES, 56, faubourg Saint-Honoré, Paris.

- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France**, 29, boulevard Haussmann, Paris.
- SOCIÉTÉ ANONYME DES USINES DE FABRICATION DE TUBES ET DES FORGES DE SOSNOWICE**, 24, boulevard des Capucines, Paris.
- M. Kasimir Sosnowski**, Directeur de la Société de Laval, délégué du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France, 85, rue de la Victoire, Paris.
- COMPAGNIE FRANÇAISE POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS THOMSON-HOUSTON**, 173, boulevard Haussmann, Paris.
- TANNERIES DE FRANCE**, Fabriques de cuir, Strasbourg-Lingolsheim (Maison de Paris : 21, rue de la Fontaine-au-Roi).
- Maurice TILLIER**, Directeur Général de la Compagnie Générale Transatlantique, 6, rue Auber, Paris.
- L'UNION EUROPÉENNE INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE** 16, Boulevard Malesherbes, Paris.

MEMBRES SOCIÉTAIRES

- MM. ARTHUS BERTRAND ET C^{ie}**, Fabricants-éditeurs d'art, 46, rue de Rennes, Paris.
- Mieczyslaw AU**, Directeur de la Succursale de Paris de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives (Bank Związku Spółek Zarobkowych) de Poznań, Pologne, 82, rue Saint-Lazare, Paris.
- le Directeur de la **BANQUE DE L'UNION DE VARSOVIE**, Succursale de Paris, 4, rue Édouard-VII, Paris-9^e.
- le Directeur de la **BANQUE NATIONALE FRANÇAISE DU COMMERCE EXTÉRIEUR**, 33, rue La Boétie, Paris.
- Charles BLUM** (Automobiles industriels Latil), Vice-Président de la Chambre Syndicale de la Motoculture, 8, quai Gallieni, Suresnes (Seine).
- L. BOREL**, commissionnaire en marchandises, 83, rue Lafayette, Paris.
- Salézy BORNSTEIN**, Directeur de la Banque pour le Commerce et l'Industrie à Varsovie (Succursale de Paris), 36, rue de Châteaudun, Paris.
- DE BROUSSE**, Transports Internationaux, Agence Maritime, 55, rue de Lyon, Paris.
- L. J. BUHR**, Commerce de bois en gros, 21, rue Bartholdi, Colmar.
- Camille CHABRIÉ**, Professeur à la Sorbonne, Directeur de l'Institut de Chimie Appliquée, 83, rue Denfert-Rochereau, Paris.
- le Directeur des Etablissements **CHATELAIN** (Urodonal, Jubol, Globéol, etc...), 2 et 2 bis, rue de Valenciennes, Paris.
- Pierre CHEVALIER**, Adjoint à l'Administrateur délégué de la Société Française de Matériel Agricole et Industriel à Vierzon (Cher).
- Léon CORBLET**, Armateur, 25, faubourg Saint-Honoré, Paris.
- Th. L. CORBY**, Négociant (Fourrures), 17, rue de l'Ancienne-Comédie, Paris.
- Adolphe DESMYTTÈRE**, tonnellerie, bois, merrains, 136, rue de Douai, Lille.
- François DOLEŻAL**, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne, 12, rue de Marignan, Paris.
- DUBOS Frères et C^{ie}**, Négociants en vins et spiritueux, 24, quai des Chartrons, à Bordeaux.
- DUNOD**, Editeur, 22, rue Bonaparte, Paris.
- DUPEYRAT**, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de l'Association Nationale d'Expansion Economique, 23, avenue de Messine, Paris.
- Jean DYBOWSKI**, Membre de l'Académie d'Agriculture, professeur à l'Institut National Agronomique, 4, rue de Fontenay, Nogent-sur-Marne (Seine).
- l'administrateur-délégué de la filature de laine peignée **ENGEL**, Mulhouse (Haut-Rhin).
- Alexandre EPSTEIN**, Administrateur de la Banque de l'Union de Varsovie, 4, rue Édouard VII, Paris.
- Sigismond ERNST**, Industriel, 14, rue du Rocher, Paris.
- LOUIS ESTÈVE**, Industriel, 40, rue des Mathurins, Paris.
- DE FALLOIS**, Docteur en Droit, Avocat à la Cour d'Appel, 69, rue de Grenelle, Paris.
- Étienne Fougère**, Président de l'Association Industrielle, Commerciale et Agricole de Lyon et de la région, 10, rue des Marronniers, Lyon.
- Maurice FRINGS ET C^{ie}**, Manufacture Parisienne des Cotons L. V. et M. F. A., 131, rue Saint-Denis, Paris.
- Millo FRÖLICH**, Ingénieur Chimiste, Fabrique de Couleurs et Produits Chimiques, 35, boulevard de Plombières, à Marseille.

MM. **Henri GANS**, Banquier, 26, rue Laffitte, Paris.

André GIVELET, Maison de vins de Champagne de Saint-Marceaux et C^{ie}, 50-54, rue de Sillery, Reims.

Boleslas GODEK, Ingénieur, 31, avenue de Suffren, Paris.

Severin GOLDBERG, Comptoir Franco-Polonais, Bureau d'Études, 10, rue Edouard-VII, Paris.

A. GUILHOU, frère aîné, Négociant-Propriétaire (vins), 61, cours du Médoc, à Bordeaux.

Raoul HA, fils aîné, tanneur, Mer (Loir-et-Cher) (Dépôt à Paris : 10, rue Dieu).

K. HACIA, Directeur-Général de la "Bank Handlowy w Poznaniu Tow. Akc." (Banque de Commerce à Poznań), 8, Plac Wolności, Poznań.

Charles de HALPERT, Attaché à la Légation de Pologne, 7, rond-point des Champs-Élysées, Paris.

Alfred HIRSCH, Vice-Président du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, 122, avenue des Champs-Élysées, Paris.

le Directeur des ÉTABLISSEMENTS HUTCHINSON (Compagnie Nationale du Caoutchouc), 124, avenue des Champs-Élysées et 2, rue Balzac, Paris.

JAPY Frères, Manufacturiers-Constructeurs, à Beaucourt, territoire de Belfort (Maison de Paris : 7, rue du Château-d'Eau).

le Capitaine de Vaisseau **Ladislas JERZYKOWICZ**, 5, rue Balzac, Paris.

Adrien JONAS, Industriel, 91, rue de Longchamp, Paris.

le Directeur de la Société Anonyme des Transports **JONEMANN**, 24, rue d'Enghien, Paris.

Roger KAEPPELIN, Industriel et Importateur (produits textiles), 8, rue Sadowa, Varsovie.

D. de KERSABIEC, Consul de Pologne, 7, Allées de Chartres, Bordeaux.

Alexandre KOCH, Négociant (textiles), 5, place Napoléon, Varsovie.

Léon KORYTKO, Commission, Exportation, Importation, 45 rue de Trévise, Paris.

Casimir KORZENIECKI, 9, rue Boudreau, Paris.

C. X. de KOSSECKI, Docteur en Droit, Avocat International, 66, rue Caumartin, Paris.

A. Z. KOWALSKI, Exportateur, 31 bis, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

Pierre LACOURBAT, teinturier en pelleteries, 6, rue Pascal, Villeurbanne (Rhône).

L. LAMOTHE, Laines, Cuirs et Peaux, à Mazamet (Tarn).

Max LANDAU, importation et exportation d'œufs, 11, rue des Halles, Paris.

Georges LASOCKI, Consul de Pologne, 43, rue Théophile-Gautier, Paris.

T. LAZARSKI, Chimiste, 83, faubourg Saint-Honoré, Paris.

LEGARON FILS (Parfumerie Gellé frères), 6, avenue de l'Opéra, Paris. (Représentant exclusif pour la Pologne : **M. PAUL SIMON**, 14, rue Foksal à Varsovie).

Georges LEHOUCQ, Négociant en bois, 37, boulevard de Beaurepaire, Roubaix (Nord).

Docteur Maurice LEPRINCE, Produits Pharmaceutiques spécialisés, 62, rue de la Tour, Paris.

Comte LUBIENSKI, Membre de la Délégation Economique Polonaise au Congrès de la Paix, 12, rue de Marignan, Paris.

Wladyslaw MENDELSSOHN, Ingénieur, 9, rue du Boccador, Paris.

Marcel MICHELIN, Industriel (pneus d'automobile), à Clermont-Ferrand.

Lucien MIZGIER, Industriel, fabricant de soieries, 27, rue Royale, Lyon.

Eugène MOTTE, Industriel-Manufacturier, 38, rue des Longues-Haies, Roubaix.

Alexis MUZET, Président du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie, 3, rue des Pyramides, Paris.

Comte Miecislav ORLOWSKI, Attaché à la Légation de Pologne, 22, av. Emile-Deschanel, Paris.

Comte Léopold d'ORSETTI, Docteur en Droit, 29, rue Daru, Paris.

Stanislas PIESTRAK, Ingénieur, 156, boulevard Malesherbes, Paris.

le Directeur de la Parfumerie **Ed. PINAUD**, 18, place Vendôme, Paris.

Roman POZNANSKI, Avocat à la Cour d'Appel de Varsovie, 55, avenue Marceau, Paris.

Edouard QUELLENNEC, Ingénieur, Administrateur de la Société Française et Italienne des Houillères de Dombrowa, 11, rue de Bellechasse, Paris.

LOUIS RENAULT, Constructeur d'Automobiles, 8 et 10, avenue Emile-Zola, Billancourt.

Louis RØDERER (L. Olry RØDERER, petit-fils, successeur), vins de Champagne, 13, boulevard Lundy, Reims.

Henri ROTSTADT, représentant de commerce, 128, boulevard du Montparnasse, Paris.

Arsène ROZÉE, Agent Consulaire de Pologne, 8, rue Empereur Vespasien, Alger.

le Directeur de la Société des Moteurs **S. A. M. C. I.**, Constructions mécaniques, 48, rue de Londres, Paris.

Edmond SAUVET, Courtier en marchandises, 15, rue du Bouloi, Paris.

MM SCHEURER, LAUTH et C^{ie}, Impressions sur tissus, à Thann (Haut-Rhin).

le Directeur de la Maison J. H^{ie} SECRESTAT AINÉ, liqueurs, sirops, caramel, 40 à 56, cours du Médoc, Bordeaux (Agence à Paris : 9, rue Richepance). (Représentant exclusif pour la Pologne : Paul SIMON, 14, Rue Foksal, Varsovie).

Ladislav SEKUTOWICZ, Ingénieur E. C. P., Directeur des Services Techniques de l'Omni-
Lyonnais, 20, rue d'Athènes, Paris.

Paul SIMON, Exportateur-Importateur, représentant officiel de la Foire de Paris, 14, rue Foksal, Varsovie.

le Directeur de la SOCIÉTÉ ANONYME DE LA DISTILLERIE SIMON AINÉ, fabrique de liqueurs, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

le Président de la SOCIÉTÉ ANONYME DE L'INDUSTRIE TEXTILE, 76, rue de la Victoire, Paris.

le Directeur de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR LE COMMERCE AVEC LES COLONIES ET L'ÉTRANGER, 59, rue Saint-Lazare, Paris.

Lad'slav SRZEDNICKI, Ingénieur, 12, rue du Chalet, à Boulogne-sur-Seine.

Alfred STEMPOWSKI, Consul de Pologne, 4, rue Edouard-Larue, Le Havre.

le Président du SYNDICAT DES IMPORTATEURS DE BOIS DU NORD EN FRANCE, 6, rue Baudin, Paris.

Pierre TAMBUTÉ, confections en gros, spécialités pour fillettes et babys 58 rue de la Glacière, Paris.

TEPLANSKI, Administrateur-délégué de la Compagnie française de l'Est Européen, 15 bis rue de Marignan, Paris.

Albert TIRMAN, Conseiller d'Etat, Directeur honoraire au Ministère du Commerce, 22, rue de l'Yvette, Paris.

Albert TROULLIER, Président du Tribunal de Commerce de la Seine, 2, square Alboni, Paris.

Edmond TYBERGHEIN, Commissionnaire en marchandises, 42, rue Vignon Paris.

Stanislas TYBOROWSKI, Ingénieur, Directeur du Département Technique de la Société des Etablissements Métallurgiques Rouzaud, 34, boulevard Gazzino, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Comte Etienne TYSZKIEWICZ, 6, avenue Constant-Coquelin Paris

Colonel VACHOUX, 13, quai George V, Le Havre.

Alfred WALLACH, Industriel (impressions sur tissus) à Mulhouse (Maison de Paris : 7, rue Rougemont).

Mathieu WALLENBORN, importateur de produits agricoles de Pologne, 23, rue de Molsheim, Strasbourg.

Docteur Cyprien DE WEGLENSKI, 5, villa de la Tour, Paris.

Alphonse WEIL ET FRÈRES, Négociants, 2 bis, avenue des Gobelins, Paris.

Antoine WISE, P. O. B., 178, Port-Saïd (Egypte).

J. Constantin ZUKOWSKI, Administrateur-Directeur de la Société « Union de Producteurs pour l'Exportation et l'Importation », 229, rue Saint-Honoré, Paris.

Marc ZWIERZYNSKI (Usine d'effilochage ; bourres, tontisses et déchets de laine ; classage de draps neufs), 28, faubourg Saint-Honoré, Paris.

FABRIQUE DE MEUBLES D'ART — GENRES ANCIENS

SPÉCIALITÉ DE PETITS MEUBLES

MALACHOWSKI

45-47, RUE DE REUILLY, 45-47

MÉTRO : REUILLY

PARIS (XII^e)

ASSOCIATION FRANCE-POLOGNE

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

MM. ARISTIDE BRIAND, GEORGES CLEMENCEAU, IGNAZ PADEREWSKI, RAYMOND POINCARÉ, le Général WEYGAND, le Comte MAURICE ZAMOYSKI.

COMITÉ D'HONNEUR

MM. PAUL APPELL, de l'Institut, Recteur de l'Université de Paris; le Général ARCHINARD; AUSCHER, Vice-Président du Touring-Club; LOUIS BARTHOU, de l'Académie Française; Mgr BAUDRILLART, Recteur de l'Institut Catholique, Evêque d'Himéria; ANDRÉ BENAC, Administrateur de la Banque de Paris et des Pays-Bas; Prince ROLAND BONAPARTE, de l'Institut; E.-A. BOURDELLE, Sculpteur; JULES CAMBON, Ambassadeur de France; le Général DE CASTELNAU; FERNAND CHAPSAL, Sénateur; CLÉMENTEL, ancien Ministre; le Président du Conseil Municipal de la Ville de Paris; CHARLES CHAUMET, ancien Ministre, Président de la Ligue Maritime Française; FERNAND DAVID, Sénateur, ancien Ministre, Président de l'Office National de Tourisme; ROMAN DMOWSKI; PAUL DOUMER, Ministre des Finances; FRANKLIN-BOUILLON, ancien Ministre; le Général GOURAUD; STANISLAS GRABSKI, ancien Ministre; le Général HALLER; A. KLOBUKOWSKI, Ministre de France; LUCIEN KLOTZ, ancien Ministre; PAUL LABBÉ, Secrétaire Général de l'Alliance Française; LAFFERRE, ancien Ministre; GEORGES LEYGUES, ancien Président du Conseil; LOUIS LOUCHEUR, Ministre des Régions libérées; PIERRE DE MARGERIE, Ambassadeur de France; ALFRED MASCURAUD, Sénateur; LADISLAS MICKIEWICZ; PAUL PAINLEVÉ, ancien Président du Conseil; STANISLAS PATEK, Ministre de Pologne; ERAZM PILTZ, Ministre de Pologne; Prince ANDRÉ PONIATOWSKI; CHARLES RICHET, de l'Institut; Professeur ROGER, Doyen de la Faculté de Médecine de Paris; ROSNY Aîné; ERNEST ROUME, ancien Gouverneur Général des Colonies; ANDRÉ TARDIEU, ancien Ministre; ALBERT THOMAS, ancien Ministre.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. JOSEPH NOULENS, Ambassadeur de France

Vice-Présidents : MM. MAURICE LEWANDOWSKI; LOUIS MARIN, Député ALBERT TIRMAN, Conseiller d'État.

Secrétaire-Général : M. ANDRÉ MÉNABRÉA.

Trésorier : M. ALEXANDRE MERLOT, Directeur de *La Pologne*; directeur de la Chambre de Commerce franco-polonaise de Paris.

Membres : MM. AU, Directeur de la Banque de l'Union des Sociétés Coopératives de Poznan; GEORGES BIENAIMÉ, Homme de Lettres; GEORGES BLONDEL, Professeur à l'École des Sciences Politiques et à l'École des Hautes-Études Commerciales; BORNSTEIN, Directeur de la Banque du Commerce et de l'Industrie de Varsovie; ÉMILE BOURGEOIS, Membre de l'Institut; PAUL CAZIN, Homme de Lettres; CAMILLE CHABRIÉ, Professeur à la Sorbonne; Comte CORNUDET, Député; Marquis DE DAMPIERRE; FRANÇOIS DOLEZAL, Conseiller Commercial à la Légation de Pologne à Paris; JEAN DYBOWSKI, Professeur à l'Institut National Agronomique; ÉTIENNE FOURNOL, Secrétaire Général du Comité d'Action Parlementaire à l'Étranger; ÉDOUARD GANCHE, Président de la Société Frédéric Chopin; PAUL GAULTIER, Secrétaire Général de l'Union Française Directeur de la *Revue Bleue* et de la *Revue Scientifique*; HENRI GRAPPIN, Professeur à l'École des Langues Orientales; KOZAKIEWICZ, Homme de Lettres, Secrétaire Général des Bureaux de France-Pologne; GEORGES LACOUR-GAYET, Membre de l'Institut; GEORGES LASOCKI, Consul de Pologne à Paris; MARIUS-ARY LEBLOND, Hommes de Lettres; RENÉ MOULIN; HENRI MOYSSET, Homme de Lettres; RENÉ PINON, Homme de Lettres; AUGUSTIN REY; SMOLSKI, Chef du Bureau des Traductions au Ministère des Affaires Étrangères; SOSNOWSKI, Ingénieur, Conseiller du Commerce Extérieur de la France; FORTUNAT STROWSKI, Professeur à la Sorbonne; STANISLAS SZPOTANSKI, Directeur de l'Agence polonaise de Presse; Baron GUSTAVE TAUBE; P.-G. WEST, Chargé de Missions Financières; JOSEPH WIELOWIEYSKI, Ministre de Pologne à Bucarest; CASIMIR WOZNICKI, Secrétaire de Légation; ZYGMUNT ZALESKI, Homme de Lettres.

CORRESPONDANTS

MM. JOACHIM BARTOSZEWICZ, Sénateur; JEAN CZEKANOWSKI, Professeur à l'Université de Lwów; S. KOZICKI, Député; EUGÈNE ROMER, Professeur à la Faculté des Lettres de Lwów; Comte JEAN ZOLTOWSKI; Docteur GAUTHIER; ANTOINE GORSKI; GEORGES KURNATOWSKI, Secrétaire Général de l'Association Polono-Française de Varsovie; JEAN ROZWADOWSKI; THADÉE DE ROMER, Secrétaire Général du Département Diplomatique au Ministère des Affaires Étrangères de Pologne.

Banque de l'Union des Sociétés Coopératives

(Bank Związku Spółek Zarobkowych)

Société Anonyme fondée en 1886

Siège Social : POZNAŃ — POLOGNE

15, Place de la Liberté (Plac Wolności)

Capital Social : 600.000.000 Mp. — Réserves : 450.000.000 Mp.

Succursale de Paris

Adresse Télégraphique :

Bezeseb-Paris

Téléphone :

Gutenberg 77-08

82, rue Saint-Lazare — Paris (IX^e)

EFFECTUE toutes opérations de Banque

OUVRE comptes courants en francs français et en marks polonais

*Service spécial et conditions particulières pour
toutes affaires avec la Pologne.*

La Banque de l'Union des Sociétés Coopératives est l'institution bancaire centrale du groupe le plus important des Banques Coopératives (Banques Populaires) et Sociétés Coopératives établies en Pologne, dont le nombre dépasse 430.

SUCCURSALES

Agences à Poznań

Place de la Liberté
(Plac Wolności) 2-3

Aleje Marcinkowskie-
go 26

Jerzyce, ul. Dąbrow-
skiego 49

Św. Łazarz, ul. Glo-
gowska 100

Gwarna 49

en Pologne

BYDGOSZCZ, Plac Teatralny, 4
GRUDZIĄDZ, Kwidzińska 44-43
Cracovie, Główny Rynek 18
Katowice, Krakowska 7.
KIELCE, Kolejowa 54
LUBLIN, Krak. Przedmieście 45
Łódź, Piotrkowska 75
PIOTRKÓW, Plac Kościuszki
RADOM, Plac 3 Maja
Sosnowiec, ul. 3 Maja 20.
TORUŃ, Żeglarska 26
Varsovie, Jasna 1
— Jasna 8
WILNO, Mickiewicza 1
ZRAZYSZYN, Kolejowa 44

Ville libre de Dantzig

Holzmarkt 18

Étranger :

New - YORK Agency,
67, Wall Street.

New-York (U. S. A.)

PARIS, 82, rue Saint-
Lazare.